

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. FEVRIER

1776.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

R

In-octavo.

- Relation sur le Quiétisme, par Mr. Bossuet.
Remarques sur la réponse de Mr. l'Archevêque de
Cambrai à la relation sur le Quiétisme, par
Mr. Bossuet.
Remarques sur les Canons Apostoliques.
Remarque sur l'Essai général de Tactique, par le
Marquis de Sylva, & des observations sur la
guerre des Turcs & des Russes, fig. 1774.
Remarque sur la Religion naturelle, Poème de
Mr. de Voltaire. *Louvain* 1756.
Remarques sur le Traité de la Barrière, avec les
sentimens du Prince Eugene & du Comte de
Sinzendorff.
Remontrance à l'Archevêque de Rheims sur son
Ordonnance à l'occasion de deux Theses de
Théologie.
Réplique à la réponse que le Sr. Ernest Ruth,
Chanoine, a faite à l'examen d'une Lettre qu'il
avoit écrite à Mr. Loebs, sur son changement
de Religion.
Réponse de Mr. l'Archevêque de Cambrai à Mr.
de Meaux, sur la relation du Quiétisme.
Réponse à l'apologie du système de Mr. l'Abbé
Faydit, sur le Mystere de la Ste. Trinité, par
le P. Hugo.
Réponse de Mr. l'Evêque de Meaux à quatre Let-
tres de Mr. l'Archevêque de Cambrai.
Réponse au mémoire présenté au Roi, contre les
Docteurs exilés, pour le Cas de conscience.



JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

I. FEVRIER

1776.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Les siècles chrétiens, ou histoire du Christianisme dans son établissement & ses progrès. Par Mr. l'Abbé ***. A Paris, chez Moutard, à Liege, chez Vassé. 1775. 4 vol. in-8°. les suivans sous presse.

DE long-tems nous n'avons annoncé d'ouvrage qui mérita plus que celui-ci l'attention & l'empressement du public. D'abord nous avons cru pouvoir l'attribuer au célèbre apologiste de la foi, à l'auteur du *Déisme réfuté*, de la *Certitude des preuves* &c., & quoique quelques observations nous

aient fait ensuite changer de sentiment , nous convenons qu'il n'est point au-dessous de son zèle & de ses talens. Il y a des histoires de l'Eglise plus amples , plus savantes peut-être & plus riches en discussions critiques, mais nous n'en avons pas de plus dignes de la vérité & de la dignité de la Religion. C'est, pour ainsi dire, la philosophie de l'histoire ecclésiastique, ou si l'on veut, la réfutation des erreurs dont une fausse philosophie a défiguré cette histoire respectable.

L'auteur a profité de tout ce qui a été écrit jusqu'à présent sur le même sujet, & parmi les guides qu'il a suivi, l'Abbé Fleury est un de ceux à qui il s'est attaché avec le plus de confiance. Il a aussi tiré de grands secours des travaux de Mr. Tillemont, de Dom Cellier, des savans auteurs de l'histoire de l'Eglise gallicane, des Peres Bénédictins qui nous ont donné l'histoire littéraire de France, & de l'ouvrage de Mr. l'Abbé Pluquet sur les hérésies, sans négliger les originaux où ces illustres écrivains ont puisé les premiers, & où ils nous ramènent sans cesse, comme aux véritables sources de l'histoire. Mais ce qui distingue cet ouvrage, ce sont les vûes vraiment philosophiques qu'il porte sur l'état de l'Eglise dans les différens siècles de sa durée.

Mr. l'Abbé ***. s'est écarté de l'ordre que la plupart des historiens observent dans le récit des faits, & au-lieu d'enchaîner tous les anneaux & d'en faire une suite indivisible,

ble, il les envisage chacun en particulier. Au lieu d'entasser les événemens, il les divise, les analyse & les renvoie chacun à leur place. Les matieres du même genre sont réunies sous des titres distingués qui les indiquent; faits purement historiques, naissance, progrès, extinction des schismes & des hérésies, disputes sur les dogmes & sur la morale, écrivains célèbres, conciles généraux & particuliers, leurs décisions & leurs réglemens, détails de mœurs & de discipline, résultats de ces différens objets; tout cela se présente dans l'ordre le plus clair & dans la proportion la plus exacte qu'il soit possible de garder au milieu d'une si grande diversité, & l'ensemble qui s'en forme, produit un tableau où tout est à sa place & facile à saisir.

Cette distribution analytique a paru préférable à l'auteur pour des raisons dont il rend compte, & qui nous semblent très-justes. Dans une histoire de l'Eglise, le tissu des événemens est composé d'un si grand nombre de fils épars, qu'il est comme impossible de les rassembler sans les brouiller. Il y a des faits généraux qui concernent toute la Société chrétienne, & des faits particuliers qui intéressent certains païs ou certaines classes d'hommes; il y a des digressions continuelles occasionnées par les disparates inévitables quand on a une foule de matieres toutes distinguées, quoique analogues, à parcourir; il y a l'histoire du dogme & celle de la morale; l'histoire des con-

ciles & celles des écrivains; l'histoire des institutions publiques, & celle des personnages célèbres par la science ou par la vertu. Si on ne s'exposoit pas à devenir obscur & confus en rapprochant tant de choses dans un même tableau, ne risqueroit-on pas au moins de se rendre inutile à la plupart des lecteurs?

Le discours préliminaire développe admirablement les talens & le dessein de l'auteur; la vérité, la force, l'éloquence unie à la simplicité, à la candeur, à la clarté font le caractère de cette pièce, qu'on peut regarder comme une apologie abrégée mais victorieuse de la Religion chrétienne.

Non content d'obliger le lecteur à tirer des conséquences générales en faveur de la Religion, Mr. l'Abbé * * *. se propose un grand nombre de conclusions particulières, qu'il entreprend de vérifier & de faire réfulter évidemment des faits qui composent l'histoire de l'Eglise, présentés sous le vrai point de vue où le sage doit les saisir. Ses prétentions sont très-étendues & très-vastes, mais il les justifie avec autant de succès qu'il les annonce avec assurance. On verra, dit-il; 1°. que la Religion chrétienne dans son établissement & ses progrès, dans sa continuité, sa force & sa stabilité, n'a pu être l'ouvrage que d'un Dieu, maître absolu de la nature, & arbitre des événemens; parce qu'il a fallu & une souveraine puissance pour l'établir dans le monde, & une souveraine sagesse pour l'y conserver.

2°. Que les objets de la foi étant d'un ordre supérieur à la raison, c'est une pensée ridicule, une témérité, une entreprise criminelle sur les droits sacrés de Dieu, & pour mieux dire encore, une folie impardonnable, que d'en vouloir sonder les profondeurs, & mesurer les proportions, par les idées foibles & bornées de cette raison, qui voit au-tour d'elle, dans l'ordre naturel où tout est de son ressort, tant de choses inexplicables, contre les quelles toutes ses lumieres viennent se perdre & s'éclipser.

3°. Que toutes les tentatives de l'esprit humain, soit pour écarter les ténèbres, dont les Mysteres du Christianisme sont environnés, soit pour en simplifier les notions propres & distinctives, soit enfin pour en concilier la nature, les propriétés avec les idées que la raison nous donne des objets renfermés dans la sphère de ses connoissances, ont toujours été malheureuses; qu'on n'a fait par-là que substituer des mysteres nouveaux, sans garantie & sans autorité, à ceux dont on vouloit se débarrasser, & qu'ainsi on a fourni sans y penser, une nouvelle preuve de la divinité de notre Religion, en constatant de la maniere la plus authentique & la plus certainé, que nos Mysteres sont tels qu'ils doivent être, sublimes, impénétrables, au-dessus de toutes nos lumieres, comme la nature même de Dieu.

4°. Que les efforts des théologiens pour concilier entre-elles des vérités dont il ne nous est pas donné de voir l'accord &

l'union, n'ont pas eu plus de succès ; que l'expérience de tous les siècles, étant la même à cet égard, elle doit nous convaincre qu'en tout ce qui a rapport aux vérités révélées, il n'y a pas d'autre parti à prendre, que de s'en tenir uniquement à l'énonciation claire & simple de l'objet qui nous est exposé, sous la garantie de la parole divine, & qu'il n'y a rien au monde de plus incompatible que les systèmes & la foi.

5°. Que plus on est éclairé, sage, pénétrant, plus aussi l'on est ferme, inébranlable dans la foi ; plus on est circonspect dans ses discours sur tout ce qui concerne la Religion & ses Mystères, plus on s'interdit les recherches dont la curiosité de l'esprit humain aime à se repaître, plus enfin on évite soigneusement toute dispute & tout examen, même par voie d'éclaircissement, sur les questions dogmatiques, parce qu'on fait mieux l'inutilité de ces discussions & les égaremens funestes où elles peuvent conduire.

6°. Que la continuité, l'uniformité, la stabilité de l'enseignement, tant par rapport aux vérités spéculatives, que par rapport aux règles fondamentales de la morale, sont une des preuves les plus sensibles de l'assistance efficace & persévérante de l'Esprit divin qui anime l'Eglise & qui préside à ses destinées.

7°. Que l'existence d'un Tribunal toujours subsistant, au quel sont dévolues toutes les questions de doctrine qui s'élèvent dans le sein du Christianisme, est de l'essence

sence même de la Religion , qui , sans cela , n'auroit rien de fixe dans ses dogmes ; rien de stable dans son enseignement ; & que ce Tribunal est si nécessaire , soit pour conserver les vérités sans altération , soit pour mettre un frein à l'inquiétude naturelle de l'esprit humain , que la politique auroit dû l'ériger pour le repos des sociétés , quand bien même la Sagesse divine ne l'auroit pas établi pour la conservation de la foi.

8°. Que la voie d'autorité , pour la décision de toutes les questions qui appartiennent à la foi , est la seule utile , la seule praticable , la seule indiquée par la raison , la seule conforme à la nature des esprits & à celle de la foi même , qui ne peut avoir d'autre appui , ni d'autre rempart que l'autorité , puisqu'elle n'a pas d'autre fondement , ni d'autre principe de sa certitude.

9°. Que l'Eglise dépositaire & conservatrice de la vérité , ne peut s'abstenir de proscrire les faux dogmes , & de repousser loin d'elle tous ceux qui s'obstinent à les soutenir , après qu'ils ont été pros crits ; ce qui la rend essentiellement intolérante , tant à l'égard des erreurs , qu'à l'égard de tous leurs partisans opiniâtres.

10°. Que néanmoins cette intolérance , dont les effets ne s'étendent pas au-delà des choses spirituelles , ne doit pas être une source de haines personnelles , ni un motif de persécution ; & que si les Princes , dont le pouvoir ne va pas jusqu'à prescrire aux hommes ce qu'ils doivent croire , s'arment quelquefois contre les sectaires , c'est

qu'ils les considèrent alors comme ennemis de sa société, dont ils troublent le repos par leur inquiétude, leur union, leurs attroupemens, & par leur ardeur à faire des prosélytes.

11°. Que l'esprit de secte est le fléau le plus redoutable des Etats, & une source inépuisable de séditions, de ravages & de crimes, qu'on ne peut trop en inspirer d'horreur; & que le tableau des maux qu'il a causés dans tous les tems, est la plus utile leçon qu'on puisse donner aux peuples & aux Souverains, pour détourner les uns de s'y livrer, & engager les autres à les réprimer, dès qu'ils en apperçoivent les premiers germes prêts à se développer.

12°. Que si les disputes de Religion ont enfanté des révoltes, des guerres sanglantes; si les Chrétiens armés les uns contre les autres se sont égorgés pour des dogmes & des opinions, les troubles ont toujours commencé par les sectes nouvelles; qu'elles ont tiré le fer les premières contre la Société dont elles s'étoient séparées (a); & qu'ordinairement ces guerres ont été entreprises, ou poursuivies, par des ambitieux, par des hommes injustes & turbulens, qui, prenant au fonds peu d'intérêt à la cause de la foi, couvroient leurs vûes secrètes, sous les apparences d'un faux zele.

13°. Que la Religion, source de toutes les vertus, ennemie de tous les excès, condamne

(a) Voyez le Journal du 15 Décembre, pag. 871.

damne également & le zèle persécuteur , qui met la force & la violence à la place des seules voies convenables à la vérité ; savoir , la persuasion , le raisonnement , & sur-tout la douceur , la charité ; & l'indifférence , qui tolèrent tous les cultes , parce qu'elle n'en estime aucun , trop souvent même , parce qu'elle voudroit les voir tous anéantis.

14°. Enfin , que les Etats ne seront jamais plus tranquilles , les sociétés plus florissantes , les Souverains mieux obéis , les loix plus respectées , les citoyens plus équitables les uns envers les autres , que quand on verra la Religion protégée par l'autorité publique , son esprit agissant dans toute son énergie , ses maximes servant de règle à toutes les conditions , & les deux Puissances renfermées dans leurs bornes légitimes , tendantes au même but par les moïens qui leur sont propres , concourir à rendre les hommes justes , paisibles & religieux.

Telles sont les conséquences que tout lecteur attentif & impartial tirera de la lecture de cet ouvrage. L'homme chrétien nourrira sa foi , mais l'incrédule n'y peut voir que l'énormité de ses écarts & des impostures de ses maîtres. Le chef du parti philosophique a dit , que *l'histoire de l'Eglise troublait la digestion* (a) ; celle-ci est assurément bien propre à troubler la fienne.

(a) *Dîner de Boulainvilliers*. Voyez notre Journal de Septemb. 1771. pag. 172 --- Mars 1772. pag. 168.

En finissant cet article nous étions devoir justifier le savant, judicieux & éloquent écrivain d'un reproche de contradiction que lui a fait le Journal encyclopédique. Les Moines eutichiens & nestoriens sont peints dans cette histoire comme des hommes oisifs, opiniâtres, durs, séditieux; & d'un autre côté l'auteur prend la défense des institutions religieuses, contre les traits que la philosophie du jour dirige contre elles. Il n'y a là assurément aucune apparence de contradiction; pour qu'il y en eût, il faudroit que les défauts de ces Moines indociles & hérétiques fussent essentiellement attachés à tout institut religieux: or c'est ce que notre historien a démontré par la raison & par le fait, n'être pas vrai. Malgré le relâchement qui s'est glissé dans quelques Monasteres & dans quelques Ordres, il est constant que nos Religieux, moins austères peut-être que ceux d'Orient, sont en général plus humbles, plus dociles, plus orthodoxes, plus éclairés, plus utiles (a).

(a) V. une excellente dissertation du P. de Housta contre Mr. Fleury, imprimée en 1733. pag. 134. & suiv. Elle n'est point élégamment écrite, mais elle est convaincante, & la vérité y paroît sous des traits simples qu'on ne peut méconnoître.





Derniers sentimens des plus illustres personnages condamnés à mort, ou recueil des lettres qu'ils ont écrites dans les prisons, des discours qu'ils ont prononcés sur l'échafaud ; avec un précis historique de leur vie, de leurs procédures, & des circonstances les plus intéressantes de leur mort.

A Paris 1775, chez Moutard, Libraire de la Reine, rue du Hurepoix, à saint Ambroise. 2. vol. in-12°.

LA plupart des personnages célèbres dont on fait connoître ici les derniers momens ont été victimes de leur imprudence, & des partis qu'ils ont pris dans les troubles publics ; quelques-uns sont morts innocens ; l'histoire abrégée de leur vie & , sur-tout des événemens qui ont occasionné leur supplice, est précise & ajoute à l'intérêt qu'ils inspirent, & que tout homme inspire toujours dans ces instans. Le sujet de ce recueil est triste, mais il présente des leçons utiles, nourrit la réflexion du sage, & réveille la compassion, sentiment précieux & qui fait l'éloge du cœur où il naît.

“ Quoi de plus propre, dit l'auteur, à
„ donner une haute idée de cette force hé-
„ roïque & de cette intrépidité que le Ciel
„ départit aux grandes ames, que de confi-
„ dérer l'homme dans ces momens terribles
„ où sortant des Tribunaux qui viennent

„ de le dévouer à la vengeance publique ,
„ rendu à l'obscurité des prisons , il peut se
„ dire : C'en est donc fait ! ma carrière est
„ finie ; l'opprobre , les tourmens & la mort
„ m'attendent sur un échafaud ; ces voûtes
„ obscures rétentissent du bruit des prépa-
„ ratifs de mon supplice. Dans quelques
„ heures , conduit au lieu funeste , je ver-
„ rai un infâme bourreau se saisir de moi ,
„ me lier & me dépouiller ; plein de vie &
„ de santé , je verrai à mes côtés le triste
„ cercueil qui attend mon corps , & le fer
„ prêt à trancher mes jours „. L'infortuné
de Thou , condamné à la mort , quoiqu'il
ne fut coupable que par son silence ; ne
put voir sans émotion le corps palpitant de
Cinq-Mars. “ Je suis homme , s'écria-t-il en
se tournant vers l'assemblée ; je crains la
mort , & le corps de mon ami étendu à mes
pieds , me trouble ; je demande par aumône
de quoi me bander la vue ; quelqu'un vou-
dra-t-il me jeter un mouchoir „ ? Il est cer-
tain qu'il n'y a pas de moment plus terri-
ble que celui-là , sur-tout , lorsque la victi-
me est laissée à elle-même ; mais la piété ne
l'y abandonne point ; la Religion vient lui
offrir des secours & des consolations , & par
degré la détermine au sort inévitable qui l'at-
tend. Rien de plus noble & de plus tou-
chant en même tems que le brave Mont-
morenci , résigné à sa destinée & fixant ses
regards sur les espérances que lui montrait
sa foi ; il voit tomber en foiblesse le chirur-
gien qui lui coupoit les cheveux avant qu'il

fut conduit au supplice , & l'encourage lui-même : Comment , Lucante , vous qui m'exhortiez si souvent dans ma prison à recevoir tous mes malheurs , comme venant de la main de Dieu , vous êtes plus affligé que moi ? Consolez-vous , Lucante , je veux vous embrasser & vous dire le dernier adieu , pendant que j'ai les mains libres. Je vous prie seulement de ne m'oublier jamais „.

On fait que le Duc de Buckingham décapité à Londres en 1531 fut une victime du Cardinal de Volfey. Son crime étoit d'avoir dit à quelques Pairs “ je m'étonne de notre patience ou plutôt de notre lâcheté. On nous contraint d'épuiser nos bourses pour satisfaire la vanité d'un favori ; car ce n'est pas le Roi qui exige cela de nous , c'est Volfey. Pourquoi sommes-nous les esclaves d'un tel Ministre qui étoit né pour nous servir „ ? Volfey fut instruit de ce discours ; il médita la perte de Buckingham ; il en vint à bout ; il fut accusé de haute trahison , & condamné au dernier supplice ; c'est ainsi qu'il parla à ses Juges après avoir entendu son arrêt. “ Vous m'avez condamné , vous m'avez déclaré traître ; Mylords , je ne l'ai jamais été. Je ne vous en veux point de mal ; Dieu qui nous jugera tous , connoît mon innocence & l'injustice que vous me faites ; mais je le prie de vous pardonner ma mort , comme je vous la pardonne. Je ne me plains point du Roi dont j'ai reçu plus de graces que je ne méritois ; je fais quelle est sa clémence ; mais comment

ment l'implorer, si je suis innocent, & comment lui demander la vie s'il me croit coupable ? C'est à vous, Mylords, & à tous mes amis à intercéder pour moi, qui suis également préparé à vivre & à mourir, pourvu que ce soit sans infamie. La seule grace qu'il obtint, fut d'avoir simplement la tête tranchée.

On s'attend bien que l'histoire d'Angleterre a plus fourni que celle de toutes les autres nations à cette compilation. Les discordes civiles y ont fait tomber beaucoup de têtes innocentes. Après l'infortuné Charles Stuart, on vit périr plusieurs de ses partisans; les régicides poursuivis ensuite, subirent le même sort; on exhuma & l'on flétrit la mémoire de plusieurs qui n'étoient plus. Les infortunés partisans du Prétendant ont offert encore un spectacle sanglant & terrible à Londres en 1746. Le dernier homme célèbre dont on décrit ici la fin funeste, est l'infortuné Amiral Byng. Son discours au Conseil de guerre, est un morceau intéressant & curieux; mais sa longueur ne nous permet pas de le rapporter. La veille de sa mort il soupa avec ses amis; il leur parloit tranquillement de l'arrêt qui avoit été rendu contre lui; mais il le trouvoit obscur. " C'est donc demain que je dois mourir; la nation demande mon sang: qu'elle soit satisfaite; mais n'auroit-elle pas dû se faire mieux instruire de la nature de mon crime ? Pourquoi ne la lui a-t-on pas expliquée plus clairement, aussi bien pour la satisfaction

satisfaction de la postérité, que pour les Officiers-généraux qui me remplaceront ? Ne reprochera-t-on pas à mes Juges de n'avoir pas mis dans un assez grand jour les fautes dont je suis coupable, afin que d'autres puissent les éviter ? Ni l'arrêt de ma mort, ni celui par le quel il a été confirmé, n'indiquent point aux Amiraux la conduite qu'ils doivent tenir pour ne pas tomber dans la même erreur que moi „.

L'esclavage des Américains & des Nègres, piece qui a concouru pour le prix de l'Académie françoise en 1775. Par Mr. de Sacy. A Paris, chez Demonville, Imprimeur-Libraire de l'Académie françoise. in-8°.

C'Est assurément une œuvre fort louable de faire des vers en faveur des Américains & des Nègres, mais il les faut bien faire ou ne pas s'en mêler, moins encore concourir pour un prix académique. Contentons-nous du début, il fera juger du reste.

L'Américain vivoit dans une paix profonde,
Et ne soupçonnoit pas qu'il fût un autre monde ;
Errant sur le rivage ou dans l'horreur des bois,
Connoissant peu le crime il connut peu de loix ;
Indolent par principe, humain par habitude,
Vertueux sans effort, & sage sans étude,
Regardant d'un même œil la vie & le trépas,
Il goûtoit le bonheur, & ne le cherchoit pas.

Y a-t-il un mot de vrai dans cet amas
I. Part. M

d'anthiteses , une seule idée qui se soutienne & qui ne soit démentie par le fait ? *L'Américain vivoit dans une paix profonde.* Quoi , les Américains ne se faisoient pas la guerre avant l'arrivée des Européens ? Ils ne se mangeoient pas les uns les autres , ils ne s'entre-détruisoient pas ? Nulle tribu de Sauvages , qui eût jamais passé trois semaines en paix avec ses voisins ; ce n'est que depuis leur commerce avec les Chrétiens qu'ils se donnent quelque relâche. --- *Connoissant peu le crime* , c'est dégrader la raison humaine que de prétendre qu'elle ne s'oppose pas à l'anthropophagie , à la S. , à la B. &c. &c. --- *Indolent par principe.* Apparemment que les Américains ont déployé de grands principes politiques & philosophiques pour être indolents ? *Humains par habitude.* Passe encore s'ils étoient humains *par principe* , ils raisonneroient bien. Mais *humain par habitude & indolent par principe* , c'est l'ordre renversé. --- *Humains* , oui , si humains , qu'ils se mangeoient habituellement , c'est-à-dire *par habitude.* --- *Vertueux sans effort.* O le fortuné climat , où la vertu est si volontaire ! Mais que diront les philosophes d'Europe qui enseignent que la vertu est l'effet d'un noble & généreux *effort* sur les desirs des passions insensées ? Que dira un ancien & très-accrédité poëte qui chantoit des maximes toutes contradictoires à celles-ci (a) ?

(a) *Virtus recludens immeritis mori cælum ,
Negatâ tentat iter viâ. h.*

Vertueux, oui, les Hurons, les Iroquois, les Brâsiliens font des hommes *vertueux*; le vice contre nature, la fureur, la vengeance, une défiance féroce & terrible font *vertusifiés* chez-eux; & quand ils se dévorent les uns les autres, ce n'est que pour s'engraisser de *vertus*. --- *Sage sans étude*; c'est la raison pour la quelle il n'y a ni Collège, ni Université, ni Académie sur le lac des Illinois, ni sur les rives du Mississipi; mais s'il y en avoit, on y concoureroit pour le prix, & il est à croire que cette riche poësie l'emporteroit. --- *Regardant d'un même œil la vie & le trépas*; pas tout-à-fait, puisqu'ils font plus d'effort pour donner la mort que pour la recevoir, à l'imitation sans doute des sangliers & des taureaux, qui en font autant. --- *Il goûtoit le bonheur*, celui s'entend de manger une soupe bien grasse quand la chaudiere étoit remplie de bonne viande (a). Il est surprenant que les vaches de la Suisse, placées dans un bon pâturage, nous donnant depuis si long-tems un si clair exemple de *bonheur*, les stupides Européens cherchent encore ce bonheur tout trouvé, ou aient l'extravagance de ne le goûter pas.

(a) Quel bonheur peut ressentir un Sauvage uniquement occupé de sa nourriture, de ses courses sanguinaires, ou de ses brutaux plaisirs? *L'état de Sauvage*, dit Mr. Haller, est un état malheureux: Traité sur div. sujets, p. 120. On trouve un tableau détaillé de ce prétendu bonheur, fait par un philosophe, dans le dern. Journ. p. 47.

Voilà des piéces dont on occupe les Académies, qui prétendent au prix, & qu'on imprime pour persuader au public que le refus du prix est une injustice ; l'éloge des Journalistes seconde les prétentions de l'auteur ; le peuple lecteur applaudit. Ceux qui n'applaudissent pas, sont envoyés porter ailleurs leurs décisions aussi tranchantes que peu motivées (a).

(a) Paroles tirées de la critique dont nous avons parlé dans le Journ. du 15 Janv. 1776. pag. 110.

Nouvelles découvertes faites dans la mer du sud en 1767, 1768, 1769, 1770, rédigées d'après les dernières relations par Mr. de Fréville ; accompagnées d'une carte dressée par Mr. de Vaugondi. A Paris, chez Dehanu, & à Liege, chez Orval Demazeau. 1775. Deux vol. in-8°.

VOici de quelle maniere Mr. de Fréville débute dans la relation de ces voyages. “ Les terres nouvellement découvertes dans l’océan pacifique, sont isolées, éparfes & comme perdues dans cette mer immense. La vûe s’égare en voulant saisir l’ensemble de toutes les Isles que renferme dans son sein cette étonnante région, où les végétaux, les fossiles, les

„ animaux & les hommes font pour nous „ d'un ordre tout nouveau „. Ce début est assurément au-dessus de la chose. On avoit cherché un nouveau continent dans la mer du sud, on a découvert qu'il n'y en a pas. On a vu des Isles en assez petit nombre, où les hommes & les animaux font fort semblables pour le fond à ce qu'ils sont ailleurs. Jusqu'ici ni l'Europe commerçante, ni l'Europe scientifique n'ont tiré de grandes richesses de ces terres éparſes & isolées. Il falloit donc un tout autre ton au rédacteur de ces voyages, dont nous connoissons déjà le résultat par d'autres relations, en particulier par celles que nous avons annoncées dans le Journal du premier Avril 1775, p. 475, & qui paroissent à bien des égards mieux rédigées que celles-ci.

Mr. de Fréville dit, que rien ne seroit plus superflu que l'apologie de ces illustres marins, exempts de préjugés, naturalistes & philosophes; si leurs Journaux présentent un tableau frappant de phénomènes singuliers & nombreux, on peut croire avec confiance qu'ils ne les ont décrits qu'après les avoir vus en scrupuleux observateurs. Il se trouvera cependant des gens qui auront quelque peine d'adhérer si fermement à tout ce qu'ont dit ces Messieurs; on fait que plusieurs nous ont bercé par la découverte d'un nouveau continent, qui n'existoit que dans leur imagination (a). On fait encore que plusieurs

(a) 1. Avril 1775, p. 479. --- 15 Juillet 1775
p. 154. M 3

se sont conduits de manière à faire croire qu'ils n'avoient pas la tête bien saine (a); que quelques-uns n'ont imaginé de voyager que pour se livrer impunément à des passions brutales qui naturellement devoient troubler le calme des observations (b); enfin il y a des hommes singuliers qui malgré l'avis de Mr. Fréville, n'ont pas plus d'idée des observateurs du sud que de ceux du nord dont ils ont quelque sujet de ne pas être fort contens (c).

(a) 15. Septembre 1774, p. 324.

(b) 15. Juillet 1775, p. 155.

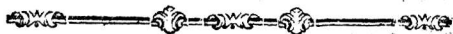
(c) 15. Octobre 1775, p. 559, & autres Journaux cités là même,

Ueber die Erziehung, u. Sur l'éducation relativement à la Religion; par Mr. Jean-Auguste Nœsselt; à Halle 1775. in-8°.

DE tous tems les Allemands ont été grands imitateurs de leurs voisins, sur-tout quand ceux-ci ont su s'emparer de la vogue & donner le ton aux modes dominantes. A peine l'Emile de Rousseau avoit-il paru en Germanie qu'un *Mimus* de ce pays a publié un *Catéchisme de morale* pour le peuple, où il adopte de tout son cœur la très-tardive instruction sur les points les plus essentiels de la Religion.

L'auteur de la brochure que nous annonçons réfute la fervile adhésion de son compatriote aux erreurs du paradoxal Genevois. Il paroît, suivant Mr. Noëfelt, que J. J. R. n'a pas sérieusement enseigné un système dont il sentoît mieux que personne la foiblesse & les inconvéniens, mais que se plaissant à produire des idées singulieres & neuves, il a écrit dans ce genre comme dans bien d'autres ce qu'il ne croioit pas lui-même. M. R. se fonde sur ce que tant que l'ame des enfans ne possède pas encore ses forces naturelles, il faut donner tous ses soins au corps, dont le bon état conduira l'ame au développement de ses forces. Mais n'est-ce pas l'habitude qui fait tout, & pour l'ame & pour le corps ? Cette habitude ne dépend-elle pas de l'exercice ? Si l'on n'exerce pas l'ame à penser, ne demeurera-t-elle pas aussi engourdie que le seroit le corps en demeurant toujours dans l'inaction ? Mr. Rousseau veut bien qu'on veille à préserver ses élèves des erreurs & des vices : mais le meilleur préservatif ne consiste-t'il pas à leur donner des lumieres & à leur inspirer des vertus ? Le principe des unes & des autres n'est-il pas dans la connoissance de Dieu, & dans son amour, dont la Religion est la source ? Nous ne nous étendrons pas davantage sur les raisons de Mr. Noëfelt, que nous avons déjà eu occasion de développer avec quelque étendue (a).

(a) Catéch. phil. pag. 253, 394, 395.



Méditations chrétiennes, ou Retraite annuelle. A Vienne, & se trouve à Liege chez Gerlache & chez Orval Demazeau.

C Et ouvrage édifiant est le fruit de la Religion & de la piété d'une illustre Princesse (a) qui professoit sur le Thrône l'attachement le plus sincere à la foi chrétienne & à toutes les vertus qu'elle fait naître. Les vérités renfermées dans ces méditations sont exprimées dans un stile de sentiment qui découvre au lecteur combien la pieuse Princesse en étoit pénétrée. Ces vérités sont communes en elles-mêmes & très-connues à tous les Chrétiens, mais elles paroissent revêtues de l'éclat d'une lumière toute nouvelle lorsqu'elles ont pénétré jusqu'au Thrône, & dissipé l'épais nuage des illusions qui environnent la grandeur. On a mis à la tête de l'ouvrage les quatre vers suivans :

L'auguste Auteur de cet ouvrage
D'un monde séducteur connut la vanité;
Et dans le printems de son âge,
Fut cueilli comme un fruit mûr pour l'éternité.

(a) Isabelle-Thérèse de Bourbon, Princesse de Parme, Epouse de Joseph II Roi des Romains.

Prospectus d'un ouvrage intitulé *Encyclopédie de Jurisprudence, ou Répertoire complet, universel, raisonné, historique & politique de Jurisprudence civile, criminelle, canonique, & bénéficiale de toutes les nations de l'Europe. Par une Société de Jurisconsultes, de Publicistes & de Gens de Lettres.* 30 vol. in-4°. A Bruxelles, chez J. L. de Boubers, Imprimeur de l'Académie, 1775.

Réunir dans un seul ouvrage, tout ce qui a rapport à la Jurisprudence civile, criminelle, canonique & bénéficiale des nations, ainsi que leurs coutumes particulières, est une entreprise difficile, pénible & longue à exécuter; mais d'une grande utilité pour des hommes réunis en société. Cette entreprise ne peut être celle d'un seul Jurisconsulte; elle exige les lumières & le travail de plusieurs. Depuis bien des années, quelques hommes laborieux en avoient formé le projet; ils s'étoient partagé les matières, tous leurs matériaux étoient rassemblés; plusieurs volumes pouvoient être offerts au public; on alloit même les livrer à la presse quand on fit paroître à Paris le livre, qui a pour titre: *Répertoire universel & raisonné de Jurisprudence civile, canonique & bénéficiale*: ouvrage de plusieurs Jurisconsultes: publié & mis en ordre, par Mr. Guyot, Ecuyer, ancien Magistrat.

Ce livre examiné avec attention, par ceux qui s'occupoient du même objet, ne les découragea pas: ils suspendirent l'impression de leur ouvrage pour le fondre avec celui de Paris, qui, traitant uniquement de la Jurisprudence de la France, ne remplissoit qu'une partie de leur plan, le quel embrassoit la Jurisprudence de toutes les nations de l'Europe. D'ailleurs en lisant avec

attention le répertoire de celle de France, ils trouverent que cet ouvrage étoit susceptible de plusieurs corrections, additions & augmentations, qui le rendroient plus intéressant & plus utile en le fondant avec le leur, ou plutôt en abandonnant presque tout ce qu'ils avoient rassemblé sur la Jurisprudence de France, pour y substituer ce que les auteurs du répertoire en avoient écrit. En se permettant d'ailleurs de joindre des corrections, des additions à l'ouvrage françois, ils se sont flattés qu'ils rendroient leur travail plus utile, même pour cette nation, que ne l'est le répertoire. Cette considération les a engagés à le faire imprimer, sous le titre d'*Encyclopédie de Jurisprudence, ou Répertoire complet, universel, raisonné, historique & politique de Jurisprudence de toutes les nations de l'Europe, par une Société de Jurisconsultes, de Publicistes & de Gens de Lettres.*

Sans vouloir faire la critique du répertoire, on en citera ici quelques passages qui feront connoître, que ce n'est pas sans raison qu'on a cru qu'il étoit susceptible d'être perfectionné, & qu'il seroit même nécessaire d'y faire des additions.

A la page 97 du premier volume on y cite un arrêt du Parlement de Paris rendu le 27 Avril 1772, sans dire, où l'on peut trouver cet arrêt. . . . A la page 137 du même volume, on rapporte une réponse du Chancelier de Pont-Chartrain, à Mr. Riquet, Président du Parlement de Toulouse; mais on laisse ignorer au Jurisconsulte qui voudroit se servir de cette réponse, le livre d'où on l'a tirée: & cependant ce Jurisconsulte pourroit en examinant la question avec attention, y trouver quelque différence avec celle dont il s'occupoit.

Ce qui devroit être dans un article, s'y trouve quelquefois dans un autre: par exemple, à la page 403, livre premier, l'on rencontre un passage, qui devroit être à l'article suivant, où l'on traite des enfans adultérins.

Qu'un Avocat ait un procès à soutenir, pour un *Accaparement*: il cherchera ce mot dans le

répertoire & ne le trouvera pas. Cependant il y a en France des loix, comme par tout ailleurs contre le Monopole des denrées. On trouvera peut-être, ce qui a rapport à ces loix, à l'article monopole; mais du moins falloit-il mettre le mot *Accaparement*, & renvoyer à celui de *Monopole*.

Une omission des plus considérables, est celle des mots d'*agiotage* & *agioteurs*. La loi condamne en France, l'*agioteur* infidèle à une peine afflictive. En Septembre 1774, *Canot de Mérouville*, fut condamné comme tel au carcan, par sentence du Châtelet de Paris.

Dans le second volume on trouve un article intéressant, sur Amiens, un autre qui l'est moins, sur Aiguillon, & rien sur Aire, &c. on ne conçoit pas cette préférence. Il falloit parler de toutes les villes du Royaume; parce que toutes ont quelques droits, & jouissent de quelques privilèges qui lui sont particuliers.

Les droits de l'ainé sont très-détaillés dans l'article du répertoire qui en traite, & cependant ne le sont pas assez. L'Artésien est fort étonné de n'y rien trouver de ce qui l'intéresse. On n'y apprend pas que, dans la Picardie, les trois quarts du fief appartiennent à l'ainé; qui peut racheter sur le pied du denier 20, l'autre quart de ses cadets tant mâles que femelles. Que dans le Boulonnois, les cadets n'ont qu'une pension viagère. Que dans le Languedoc, le pere peut faire aîné celui qu'il veut de ses enfans, &c. Nous observons encore qu'on auroit dû rapporter à leur article le principe de chaque loi: ces principes sont dans Montesquieu & autres. Ce que dit, par exemple, Montesquieu de l'adultère, méritoit d'être rapporté dans le répertoire. Ces principes rendront ce livre plus intéressant pour le philosophe, & pour l'homme d'Etat.

En annonçant cet ouvrage, on est bien éloigné d'avoir en vûe de déprimer celui qui s'imprime à Paris: on ne peut même qu'applaudir au zèle des Jurisconsultes qui s'en occupent. Le patriotisme, qui les a portés à un travail aussi pénible que celui au quel ils se livrent, leur fera sans doute applaudir au zèle de ceux qui, marchant

chant sur leurs traces, sont entrés dans une carrière plus vaste & plus étendue que celle qu'ils parcourent.

Les rédacteurs de cet ouvrage auront sur-tout grand soin de faire connoître quelle est la Jurisprudence des différens Tribunaux de toutes les nations policées, sur certains cas que la loi n'avoit pas prévus, d'indiquer la marche qu'on y suit pour l'instruction des procédures, & d'observer la différence qui se trouve entre la pratique d'un pays & celle d'un autre. Quoique les formalités ne doivent pas être des pièges où l'on puisse faire tomber à tout moment l'une des parties litigantes, on fait que c'est une maxime assez reçue, que *la forme emporte le fond*; ce qui en rend la connoissance absolument nécessaire.

On ne négligera pas de dire aussi de quel ressort est telle cause, & par combien d'instances elle doit passer, afin d'éviter à ceux qui saisissent la seconde plutôt que la première d'y être renvoyés, & par-là des frais inutiles. Les Conseils militaires, les Jurisdiccions consulaires, & généralement tous les genres de judicatures & les formes d'y procéder font partie du plan de cet ouvrage, & l'on aura l'attention la plus scrupuleuse, dans une aussi grande abondance de matieres, de ne pas multiplier les êtres sans nécessité.

La condition de la souscription est simplement de s'obliger à prendre l'exemplaire, & d'en payer les volumes en les recevant.

Le prix du volume relié sera de six florins onze sols courant ou de douze livres de France, & de cinq florins neuf sols ou de dix liv. en feuilles. On délivrera *gratis* aux souscripteurs le sixieme, le douzieme, le dix-huitieme, le vingt-quatrieme & le dernier volumes. Les souscriptions ne seront reçues que jusqu'au premier d'Avril 1776, tems au quel le premier volume paroitra.

Le manuscrit étant fort avancé, on publiera au moins quatre volumes par année. Les noms de Messieurs les souscripteurs seront imprimés à la tête du premier ou second volume. On les

prle d'envoyer leurs noms bien écrits , pour éviter des reproches à ce sujet.

N. B. Les Tomes III, IV, V & VI des LOIX ANGLOISES paroissent actuellement chez le même Libraire.



On lit dans les *Affiches de la Rochelle* la recette suivante contre la goutte. Prenez deux poignées de feuilles de sureau : faites-les bouillir dans un chaudron d'eau pendant environ un quart d'heure ; ensuite placez ce chaudron de manière à pouvoir exposer la partie malade à la fumée ; afin que celle-ci ne s'échappe point, enveloppez le tout d'une couverture. Vous resterez dans cette position jusqu'à ce qu'on puisse mettre la main dans l'eau sans se brûler : ensuite vous prendrez des feuilles de sureau, & vous couvrirez la partie malade, que vous envelopperez avec de la flanelle pour la tenir chaudement ; vous garderez le lit, & le lendemain l'accès sera passé. " Une personne en place de cette ville, dit l'auteur des *Affiches*, attaquée de la goutte depuis 37 ans, nous a communiqué ce topique, dont elle fait usage depuis 10 ans ; elle en est sur le champ foulagée, sans que sa goutte ait jamais remonté, ni changé de place ; les accès sont moins fréquens ; le malade marche aussi hardiment que s'il n'étoit pas gouteux. Depuis quelques années il s'apperçoit que cette fumigation lui fait venir au bout des doigts de petites vessies qu'elle dissipe ; ensuite il

en découle une eau rousse & âcre qui ne lui occasionne qu'une petite démangeaison. Plusieurs personnes de cette ville font usage du même topique, & s'en trouvent également bien „.



IL y a quelque tems que la Société patriotique de Silésie proposa cette question *quelle est la maniere de préparer le bois de charpente pour le rendre plus durable ?* Cet objet d'économie a déjà occupé bien des personnes; mais comme une dissertation de simple théorie ne jette pas beaucoup de jour sur un point de pure pratique, on n'a pas fait grande attention à quantité d'écrits qu'on a publiés sur l'architecture des Grecs & des Romains. Il faut des expériences dans certains cas, & , sur-tout dans celui-ci. Voici le précis de la réponse faite par un anonyme à la question. L'architecture ancienne étoit à bien des égards inférieure à celle de notre tems; mais ceci ne fait rien à la durée du bois. On a prétendu que pour le rendre plus durable il ne falloit le couper qu'aux mois de Décembre & de Janvier; mais cette opinion n'est fondée peut-être que sur un préjugé ancien qui n'a pas l'expérience pour soi. Cet usage peut très-bien n'être venu que de ce que depuis le mois de Mars jusqu'à celui de Novembre, les paysans sont trop occupés pour songer à préparer le bois de construction. Il s'ensuit qu'ayant choisi pour cela, le tems où ils ont plus de loisir, on est parvenu à croire que c'étoit précisément le tems le plus propre à couper le bois. Les gelées d'ailleurs rendent les chemins plus fermes pour le transport; on pense toujours plutôt à l'avantage du moment qu'à un avantage plus considérable, mais qui est éloigné. Après une longue habitude, on est parvenu à se persuader qu'en

hiver la sève est sans activité dans les arbres, & que par conséquent ceux qu'on abattoit alors, fechoient plus vite. Le bois se conserve en hiver dans son écorce; en été, il s'y gâte aisément & les vers s'y mettent. Ces circonstances ont donné une nouvelle force au préjugé. Il est faux cependant que la sève n'agisse point en hiver; elle s'épaissit pour se changer ensuite en bois. Mais quand cela ne seroit pas, il est certain que le bois coupé depuis le mois de Mars jusqu'au mois d'Août, sèche plus vite, est moins sujet à la vermoulure, & dure plus long-tems que celui que l'on coupe pendant l'hiver. La raison qu'on peut en donner, c'est que pour le bois coupé en hiver, le grand nombre des parties aqueuses du tronc étant gelées, & s'évaporant plus tard, doivent nécessairement causer la pourriture, le tems du dégel n'est pas propre à sécher; dans le bois coupé plus tard, la sève étant dans une plus grande agitation, les pores plus ouverts, il est plus aisé à la chaleur du soleil & à l'air d'y pénétrer & d'en tirer l'humidité. Le bois se resserre alors, se durcit, & devient par conséquent plus durable. Il ne s'agit pour s'assurer de cette vérité, que de faire une expérience qui est à la portée de quiconque est à même de couper un arbre dans les deux saisons. Ce n'est pas assez de couper le bois dans le tems le plus favorable, il faut savoir aussi que les arbres qui réussissent les mieux, sont ceux qui croissent sur les montagnes au levant ou au septentrion. Il n'y a pas grand parti à tirer des pins, sapins & autres arbres résineux qui croissent dans des fonds bas & marécageux. Le meilleur bois est celui dont le tronc est élevé, & l'écorce égale.



Le *Vuide* est le mot de la dernière Enigme.

E N I G M E.

Nous sommes deux freres jumeaux,
 Que l'art autant qu'il peut forme toujours égaux.
 Nous avons pere & mere, & l'on nous a vû naître,
 Vivre & mourir avant que d'être.
 Quoique bien différens nous nous ressemblons bien.
 Pour se servir de nous il faut qu'on nous assemble,
 Car si nous ne sommes ensemble,
 Nous ne servons presque de rien.
 Qui veut nous employer ne doit point se mépren-
 dre,
 Mais rien n'est plus aisé que l'art de nous bien
 prendre.
 Nous avons une geule, & n'avons point de dents.
 Un ventre plat & creux, point de boyaux dedans.
 Chacun de nous, gourmand comme un anthropophage,
 Sans pourtant aimer le carnage,
 Se remplit de chair en tout tems.
 Farcis jusqu'à crever d'une telle pâture,
 On croiroit que nous repaißons;
 Point du tout : cependant toujours nous engraißons,
 Sans prendre aucune nourriture;
 Mais, par un accident encore bien plus nouveau,
 Quoique nous soyons gras, nous n'avons que la peau.
 Toi lecteur, qui prétends, comme un nouvel Œdipe,
 Que toute obscurité devant toi se dissipe;
 Pour en avoir l'honneur, crois-moi, hâtes tes pas;
 Si tu n'es le premier, tu ne nous auras pas.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 6 Décembre.*)
 Le Prince de Repnin, Ambassadeur de Russie, n'a pas encore eu ses audiences publiques de Sa Hauteſſe & du Grand-Viſir; & quoique ce retardement puiſſe être attribué à différentes cauſes, on craint qu'il n'ait quelque liaiſon avec des bruits contraires à la continuation de la paix. Cet Ambassadeur inſiſte toujours ſur les affaires de la Crimée, qui continuent à tenir fortement à cœur à la Ruſſie malgré une indifférence qu'elle a paru témoigner à la première nouvelle de la révolution; elle ſemble ſe laſſer enfin à faire bonne mine à mauvais jeu; mais la Porte eſt fort décidée à ne point renverſer ce qui s'eſt fait en ſa faveur dans cette Preſqu'île.

Le médecin de Mr. Gradenigo, Baile de Veniſe, a guéri le Grand-Viſir d'une diarrhée qui duroit depuis long-tems, & qui l'avoit tellement affoibli que ſa vie étoit en danger. Le Viſir lui a envoyé en reconnaissance une bourse de mille ſequins; mais Mr. Gradenigo n'a point voulu que ſon médecin l'acceptât. Cette nobleſſe de procédée rapportée au Miniſtre ottoman, lui

I. Part.

N

a inspiré l'admiration qu'on a naturellement pour toutes les choses aux quelles on n'est point accoutumé ; il n'a pas voulu se croire quitte du service qu'il avoit reçu , & il a envoyé au médecin une très-belle répétition d'or , une boîte de même métal , enrichie de brillans , & quatre esclaves que le Docteur a reçus.

R U S S I E.

Moscou (*le 3 Décembre.*) Avant d'entreprendre le voiage de Pétersbourg , l'Impératrice a voulu voir plusieurs endroits plus ou moins éloignés de l'ancienne capitale ; & elle a préféré ceux qui offrent quelques particularités intéressantes , relatives à l'agriculture ou aux fabriques. C'est dans cette vûe qu'elle s'est rendue , il y a quelques jours , à Kolumna , lieu éloigné d'ici d'environ 90 werstes ; elle y fut reçue à la porte par le Corps des marchands , qui lui présenta , selon un ancien usage , du sel & du pain ; la Noblesse la complimenta à l'entrée de la ville ; & le Clergé en habits sacerdotaux lui fit aussi son compliment devant la principale église où S. M. entra , fit sa priere , & remonta ensuite en voiture pour aller descendre dans le palais archiépiscopal , où on lui avoit préparé un logement. Elle admit la Noblesse & le Corps des négocians à l'honneur de lui baiser la main ; la ville fut illuminée toute la nuit.

Le lendemain l'Impératrice après avoir

assisté au Service divin, se rendit au Couvent de Solutnim, à quatre werstes de Kolumna; elle y fut complimentée par l'Abbé qui alla au-devant d'elle avec tout son Clergé. S. M. I. descendit chez Mr. Mestchinow, Bourguemaître de l'endroit; c'est un fabricant très-aisé, & qui possède plusieurs manufactures, qui prospèrent parce qu'il les conduit bien. L'Impératrice après les avoir examinées, repartit pour Kolumna, où elle dîna au palais archiepiscopal; elle se mit en route après le dîner pour cette ville, où elle est arrivée très-satisfaite de son voyage.

On est actuellement occupé à imprimer un nouveau code de loix, pour la signature & l'enregistrement du quel l'Impératrice se rendit dernièrement au Sénat. On en tirera d'abord 1200 exemplaires pour les gouvernemens de Novogrod & de Smolensk; & ensuite on en fournira aux autres provinces: ce code est très-volumineux. En vertu de l'une de ses dispositions, les habitans des provinces éloignées ne seront plus tenus de venir à Moscou ou à Pétersbourg, pour faire juger leurs procès en dernière instance. Les Gouverneurs particuliers, assistés des Conseils des provinces, auront à cet égard les droits du Sénat, le dernier appel à l'Impératrice réservé: mais on ne pourra employer cette voie qu'au risque d'une punition pour l'appellant, dans le cas où l'Impératrice confirmera la première décision. --- Par un nouveau règlement le Sénat est

augmenté de quatre nouveaux départemens ; les gouvernemens , qui ont plus de 300 werstes d'étendue , seront partagés en deux ; il sera établi un Tribunal pour décider en dernier ressort tous les différens , qui s'élèveront parmi la Noblesse ; & ce Tribunal sera composé de Nobles , qui seront changés tous les deux ou trois ans. L'on se promet de grands avantages de ces nouvelles loix ; mais , comme celle qui concerne l'administration des gouvernemens ne peut se mettre en exécution par-tout à la fois , on commencera par ceux de Twer & de Smolensk , pour l'exécuter ensuite dans les autres parties de la Russie.

On a parlé dans le tems de la suppression des Cosaques du Jaïck ; la partie de cette peuplade qui est fidele , après la punition des coupables & l'émigration de leurs complices , a pris le nom d'Uralik ; le fleuve qui descend des monts Urais , s'appelle aussi du nom des montagnes où se trouve sa source ; la capitale , anciennement Jaskoigodorck , a maintenant le nom d'Uralik. Les anciens noms , qui ne reparoissent plus dans aucun acte public , s'effaceront insensiblement de la mémoire de ceux mêmes qui en habitent les rives ; il leur a été encore défendu nouvellement d'en prendre un autre que le moderne qui leur a été donné.

Il y a d'autres Cosaques du côté du Don , qui avoient trouvé moyen de se rendre indépendans , & d'entretenir dans de fréquentes révoltes les autres Cosaques leurs descendans ,

pendans , établis plus avant dans l'Empire. C'est à ces peuples inquiets & remuans que S. M. I. a fait rendre depuis peu les armes qu'elle avoit ordonné de leur ôter ; mais avec la précaution de les incorporer dans différens corps , & de faire passer ailleurs ceux qui , sans les prendre , n'en étoient pas moins en état de les faire prendre à d'autres , en leur donnant des conseils séditieux ; elle force à cultiver des terres ou à élever des bestiaux dans des districts éloignés , ceux qui se sentent propres à l'économie rurale ; dans les Empires aussi étendus que celui-ci , où l'on a beaucoup de terres & peu de sujets , ces derniers sont épars & semés dans des endroits éloignés les uns des autres ; ils formoient différentes nations avant d'être sous la domination d'un même Maître , & ils seront dangereux tant qu'ils ne seront pas absolument Russes.

P O L O G N E.

V A R S O V I E (*le 31 Décembre.*) L'on s'apperçoit toujours de certains mouvemens , qui ne présagent guere le repos de ce Roïaume ; & quelques gens prétendent , que le Conseil-permanent prendra des résolutions importantes encore avant la fin de l'année : mais il est fâcheux , que les esprits y soient partagés plus que jamais. Il résulte de ce choc mutuel d'efforts pour se soutenir , entre les différens membres du Conseil-permanent , des discussions si animées , que les

féances durent souvent bien avant dans la nuit, & que dans une des dernières le Roi fut obligé d'interposer son autorité. Cette situation des esprits nous prépare à une Diète des plus bruyantes; mais comme, selon toutes les apparences, elle se tiendra sous des auspices plus heureux que la dernière, l'on se flatte qu'elle effacera toutes les traces d'un période, qui, à l'exception d'un petit nombre de bonnes institutions qu'on n'exécute point, ne sera marqué dans nos annales que par les effets de l'ambition, de l'intérêt propre & de la vengeance.

Un nouveau différent, survenu entre nos Magnats, va faire encore perdre de vue l'idée du bien public. Le Prince Lubomirski, Grand-Maréchal du Royaume, en vertu de sa juridiction, & autorisé par beaucoup d'anciennes loix, qui défendent aux Juifs de s'approcher de trois milles de Varsovie & d'y venir trafiquer, a enfin rendu une sentence, qu'il a fait publier à son de trompe dans tous les carrefours de cette résidence, & par la quelle il est enjoint aux Juifs de s'en éloigner de quelques journées avec leurs marchandises & de ne point s'en approcher au de-là de deux milles, sinon en certains tems de l'année qui leur sont indiqués. Le Prince Sulkowski, Maréchal du Conseil-permanent, s'est opposé vivement à cette sentence, citant une nouvelle loi qui permet aux Juifs de demeurer dans les fauxbourgs & d'y commercer. Sur-quoi le Prince Lubomirski a affirmé qu'elle étoit

fausse & supposée. Le Prince Sulkowski en a établi quelques milliers dans les fauxbourgs & a appelé ce quartier la *nouvelle Jérusalem*. Il vient de publier un manifeste contre le decret du Grand-Maréchal, en ordonnant en même-tems à ses colons de n'avoir aucun égard à ce decret, & de rester tranquilles dans leur nouvelle cité. Le Grand-Maréchal irrité de l'atteinte portée aux droits & prérogatives de sa charge, a été sur le point d'envoier sa garde pour déloger les Israélites de force; mais l'Ambassadeur de Russie est intervenu dans ce conflit de juridiction, & l'on espere que par son crédit les choses se termineront sans plus d'éclat. Les personnes qui connoissent la vigueur & la fermeté que le Grand-Maréchal met dans ses résolutions croient cependant que le Maréchal du Conseil sera obligé de céder & que les Juifs ne regneront pas plus dans la nouvelle Jérusalem que dans l'ancienne. --- Sur une requête des marchands de Cracovie, le Conseil-permanent avoit rendu un decret, qui faisoit défense aux Juifs du fauxbourg de Casimir d'y venir commercer, & leur enjoignoit d'en retirer leurs marchandises dans l'espace d'un mois, sous peine de confiscation. Dans cette crise assez fâcheuse, ces Israélites avoient réclamé la protection du Ministre d'Autriche, & il leur avoit été permis d'envoier ici des députés; mais jusqu'à présent ils n'ont rien obtenu, sinon une permission de déduire leurs privilèges par-devant le Tribunal assessorial & d'y

plaider leur cause contre les marchands de Cracovie. Leurs magasins seront rouverts, si leurs preuves y sont trouvées valables; mais s'ils perdent leur procès, il leur sera assigné un autre terme, à la fin du quel ils doivent, sans autre appel, en avoir retiré leurs marchandises.

Le Colonel de Zegers, Ingénieur autrichien, arrivé ici le 11 de ce mois, dîna le lendemain chez le Ministre de sa nation; mais lorsqu'après avoir été reçu avec la distinction la plus flatteuse, il retourna à son logement, il le trouva absolument pillé. On évalue à 2500 ducats, ce vol dont on n'a pu encore saisir les auteurs. --- Le Prince Poninski, revenu de son voyage en pays étranger, ne reparoit pas encore en public; & l'on se persuade toujours, qu'ayant pris le parti de la retraite il négocie avec Mr. Kossowski, Trésorier de Cour, pour se démettre en sa faveur de sa charge de Grand-Trésorier.

Le Prince Primat, qui depuis trois ans s'est retiré à Dantzig & semble avoir renoncé à toutes les affaires du gouvernement, avoit espéré, que la Chambre des domaines de Prusse lui restitueroit les biens, appartenants à son siège, & situés dans les provinces, occupées par S. M. prussienne; mais cette Chambre vient de lui faire signifier, que ces terres ont été réunies au domaine du Roi. C'est pour le Primat une perte de quelques milliers de ducats de revenu annuel. --- Quelques-uns de nos Grands ont

appris avec une forte de déplaisir le mariage du Prince Jérôme Radzivil avec une Princesse de la Tour & Taxis. Les biens de la maison de Radzivil, l'une des plus illustres & la plus riche de la Lithuanie, ont beaucoup souffert pendant nos troubles; & la conduite du Prince Palatin de Wilna l'ayant forcé à s'expatrier, l'on peut dire qu'ils ont presque été au pillage. L'alliance, que son frere cadet vient de contracter, paroissant devoir lui assurer la protection de la Cour de Vienne, dont la maison de la Tour & Taxis a constamment si bien mérité, l'on présume que le Prince Jérôme est destiné à rétablir sa famille dans son premier lustre; & qu'alors peut-être des biens, qu'on comptoit perdus pour elle, devront être restitués.

E S P A G N E.

MADRID (*le 25 Décembre.*) Le Roi est revenu le 18 du château d'Aranjuez avec les Princes de sa famille. S. M. a disposé des gouvernemens suivans & conféré celui d'Alicante à Dom George Dumant, Lieutenant-général; celui de Tarragone à Dom Diego Navarro, Maréchal de camp; celui de Mataro au Baron de St. Amant, Capitaine au régiment des Gardes Wallones, & celui de Hostalrich à Dom Augustin de Villers, Colonel & premier Adjudant au dit régiment.

Notre Cour ayant fait demander à celle

de Portugal une déclaration catégorique , au sujet des hostilités , commises par les sujets de cette dernière en Amérique, S. M. Très-Fidèle a fait répondre, “ qu’Elle ignoroit ,
 „ absolument ce qui se passoit à cet égard ,
 „ & qu’elle n’avoit jamais donné le moindre ordre à aucun de ses sujets d’inquiéter ceux de S. M. Catholique; qu’au contraire elle n’avoit rien plus à cœur , que
 „ de continuer à entretenir la bonne intelligence & l’amitié , qui subsistoit heureusement entre les deux Puissances ; & que ,
 „ pour parvenir à un but si désiré , elle enverroit d’abord ordre en Amérique d’y suspendre sur le champ toutes les hostilités , que ses sujets auroient pû y commencer ; qu’elle leur feroit rendre compte de leur conduite , & les obligeroit à restituer les places , dont ils se seroient rendus maîtres , & rétablir toute chose sur l’ancien pied. „ Il paroît qu’on n’est pas trop disposé ici à se contenter de cette réponse , & l’on craint toujours une rupture ouverte entre les deux nations. Le Marquis d’Ossun , Ambassadeur de France , & le Marquis de Souza , Ambassadeur extraordinaire de Portugal , ont reçu ces jours-ci chacun un courier de leurs Cours respectives , qu’ils ont renvoyé peu après leur arrivée. Quoi qu’on garde le silence sur le contenu des dépêches que ces couriers ont apportées , on pense généralement ici , qu’il y est question des différens ci-dessus.

L’Ambassadeur de Venise a donné dernièrement

nierement une fête chez lui aux Ministres étrangers; après le souper, Mr. Ange Talassi, célèbre Improvisateur recita beaucoup de vers sur tous les sujets qu'on lui donnât & fut fort applaudi. Ce poète voïage dans les principales villes de l'Europe. Il se propose de retourner à Rome, où l'on ne doute pas qu'il n'ait une place dans l'Académie des Arcades.

On a reçu de Sant-Jago de Guatimala la nouvelle suivante : " Le volcan appelé Pacayita & nommé improprement Volcan de l'eau, parce que du côté opposé à la ville de Guatimala qui fut détruite il y a trois ans il en sort plusieurs ruisseaux, annonça une éruption prochaine le premier Juillet dernier par des tremblemens de terre & des bruits presque continus qui jetterent l'effroi dans les peuplades voisines de cette montagne. En effet le lendemain à onze heures du soir vers la cime des Los Omitos, un fracas horrible se fit entendre au loin, diverses matieres de soufre, de salpêtre & de nitre s'écoulerent en torrens le long de la montagne; d'épaisses nuées de cendre & de sable se porterent à près de quarante lieues à l'ouest dans le district de Sant-Antonio Cuchutepeque; la ville de Sant-Christoral Amatitlan fut abandonnée par ses habitans, & les campagnes furent dévastées. Neuf bouches de ce volcan vomissent encore jusqu'à la mer du sud des flots enflammés. Ce qu'on redoute de plus à présent, c'est que le Pacaya Grande, qui est toujours en activité

vité sur la montagne opposée, ne s'allume aussi & n'acheve de détruire la malheureuse vallée de Panchoi, où se trouve la malheureuse ville de Sant-Jago, capitale de la province „

P O R T U G A L.

LISBONNE (*le 10 Décembre.*) La Cour a expédié les ordres les plus précis aux Viceroy & autres Commandans dans nos établissemens en Amérique, de compléter tous les régimens de leurs départemens, & de les exercer avec la plus grande activité aux évolutions militaires. On a fait passer en même-temps des transports considérables de provisions de bouche & de munitions de guerre, à Rio Janeiro & à la Baïe de tous les Saints. On fait beaucoup de raisonnemens sur ces ordres & ces dispositions; cependant on assure que ce ne sont que des précautions prises pour la sûreté de ces places, & que les hostilités entre nous & les Espagnols ont entièrement cessé. Cela n'empêche pas que l'on ne voit partir fréquemment des détachemens considérables de troupes, & il se pourroit bien, malgré ce que l'on publie, que la bonne intelligence entre les deux Cours ne fût ni solidement, ni entièrement rétablie.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 31 Décembre.*) La Cour a pris le deuil à l'occasion de la mort

du feu Duc des Deux-Ponts. Il descendoit de la Maison royale du Suède par la branche palatine établie ici du tems de Gustave-Adolphe, & dont étoit issu le Roi Charles-Gustave, Pere de Charles XI. Lorsque le droit à la succession devint équivoque sous le regne de Frédéric I, qui n'avoit point d'enfans, le feu Prince fut un des candidats à la Couronne & celui que la France favorisoit le plus. Il avoit même été élevé dans cette attente par le Baron de Lantingshausen, Officier suédois, depuis Grand-gouverneur de Stockholm; mais toute cette espérance s'étant évanouie après la dernière & malheureuse guerre de Finlande en 1742, ce Prince renonça tout-à-fait à ses vûes du côté du nord & se borna à la seule succession du Palatinat. Il quitta aussi la religion luthérienne pour se faire Catholique, & il a passé depuis une partie de sa vie en France, dont le feu Roi lui étoit fort attaché. Ces éclaircissmens historiques pourront faire plaisir à ceux qui ne les auroient pas présens à l'esprit, & les papiers publics devroient en donner de pareils dans toutes les occasions un peu importantes. Nous ajouterons que le Roi Frédéric destinoit son neveu le Landgrave aujourd'hui regnant de Hesse-Cassel pour lui succéder au Thrône de Suede; mais ses vœux à cet égard ne furent pas accomplis. Le Duc de Holstein, neveu de Charles XII, depuis Pierre III, Empereur de Russie avoit le plus grand droit à la Couronne de Suede & l'auroit

eue si dans ce tems-là il n'eût pas été appelé à la succession de Russie par sa Tante l'Impératrice Elifabeth, qui à son défaut, recommanda le feu Roi Adolphe - Frédéric, Pere du Roi regnant. Les Etats de Suede eurent égard à cette recommandation à la Diète de 1743; & c'est ainsi que la Maison regnante est parvenue au Thrône pour la gloire & le bonheur de la nation.

Le feu prit, le 15 de ce mois, à 8 heures & demie du soir, à une raffinerie de sucre en cette ville, & dura jusqu'au matin suivant à 9 heures, à cause de la grande quantité de matieres combustibles qui se trouvoient dans les magasins. Cependant, par les sages mesures que le Roi en personne fit prendre, l'on préserva les maisons voisines, quoiqu'elles fussent de bois. On évalue la perte à deux cents tonnes d'or.

Il y a quelque tems que des païsans de Soëlsdorff, terre de la Couronne, présentèrent au Roi une requête qu'ils avoient fait faire par un marguillier; ils y accusoient Mr. Ehrenmann, Conseiller de Justice de la Cour, & son frere, Lieutenant-Colonel, d'avoir commis un meurtre, & de s'être rendus coupables de plusieurs malversations. S. M. qui ne refuse aucun placet, prend encore la peine de les lire, & après les avoir lus, les fait examiner avec le plus grand soin. Elle ordonna en conséquence au Tribunal d'Abo de faire les perquisitions les plus exactes sur la conduite des deux accusés & de leurs accusateurs. Il a été prouvé

que ceux-ci s'étoient mis dans la tête qu'ils auroient l'administration de la terre de Soelsdorff, s'ils pouvoient en faire chasser les administrateurs actuels. En conséquence ils ont été déclarés infâmes, les uns fouettés publiquement, & les autres condamnés pour un tems à la prison au pain & à l'eau.

On ne s'entretient par-tout que des armemens que fait la Russie ; on ne compte pas moins de 100 galeres qui doivent, dit-on, mettre en mer à la fin du mois d'Avril prochain ; on travaille dans les chantiers de l'Amirauté de Pétersbourg, à la construction de quarante de ces bâtimens, & les ordres de presser les travaux ont été expédiés.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 5 Janvier.) Par une ordonnance du Roi, donnée à Christiansbourg le 7 Décembre, le droit de retrait, que quelques Seigneurs de terres prétendoient sur la vente des effets naufragés, a été aboli, puisque S. M. voulant favoriser autant que possible les commerçans & les navigateurs, qui ont le malheur d'échouer, & prévenir leur dommage ultérieur, est dans l'usage de ne pas user elle-même de ce droit. Il est inconcevable qu'un pareil droit ait pu s'introduire chez des hommes & chez des Chrétiens, des païens ont été dans une surprise extrême de le voir établi chez d'autres païens (a).

(a) Quod genus hoc hominum, quæve hunc tam
barbara morem

Permittit patria? hospitio prohibemur are-
næ. æn. 1.

Quoiqu'il ne transpire que peu de chose de ce qui se passe en Suede, par une suite du respect que tous les Ordres de l'Etat ont pour la volonté du Roi, ceux que leurs affaires obligent d'y faire quelque séjour, ne laissent pas de faire des remarques propres à exercer l'imagination des spéculatifs. L'armée augmente de jour en jour ; la marine qui n'a commencé à renaître que depuis trois ans, est déjà sur un pied respectable ; les finances se rétablissent par l'ordre & l'économie qu'on a mis dans leur administration. Le commerce si long-tems négligé, encouragé & soutenu, commence à jouir des avantages que la situation du pays offroit à l'industrie & à l'activité. Le Roi ne tardera pas à se voir en état de faire face aux voisins qui voudroient aujourd'hui l'attaquer à force ouverte, & qui ont long-tems, par des intrigues sourdes & adroites, entretenu l'anarchie dans le Roïaume, & les désordres qui en sont les suites nécessaires. Notre Cour travaille de son côté à compléter ses armées de terre & de mer ; & quoique ces opérations qui ne peuvent jamais être secrètes, se fassent sans beaucoup d'éclat ni d'appareil, il est aisé d'entrevoir qu'il y aura toujours une partie du nord qui ne sera pas d'accord avec l'autre, en cas que quelque événement vienne à changer le système actuel des Etats septentrionaux.

ANGLETERRE

A N G L E T T E R R E.

LONDRES (*le 13 Janvier.*) Depuis l'arrivée du Général Burgoyne il y a eu bien des conférences à la Cour au sujet de nos colonies d'Amérique. On parle différemment des propositions qu'il a apportées de la part du Congrès ; mais on dit qu'elles contiennent deux articles essentiels qui empêcheront qu'elles ne soient acceptées. Par le premier les Américains demandent une suspension immédiate d'hostilités , & la retraite des troupes & des vaisseaux de guerre ; & par le second ils exigent qu'on rappelle les Officiers que la Cour y entretient pour la perception des impôts & autres revenus , en ajoutant que les assemblées des colonies pourvoiront elles-mêmes à la recette des deniers qu'elles jugeront nécessaires pour satisfaire aux réquisitions de la Couronne. On dit que le Général Lée , l'un des Commandans de l'armée des rebelles , est venu en cette capitale avec le Général Burgoyne , & que s'il n'y a point d'accommodement , il retournera dans trois semaines en Amérique ; d'autant plus qu'on dit qu'il n'a point d'autre assurance pour sa personne que la parole de Mr. Burgoyne.

On n'a point encore des nouvelles positives de Québec. On fait que cette ville a de bonnes fortifications & en état de résister à une armée pourvue d'artillerie ; sa situation telle , que sa prise par le fameux Général

Wolfe a toujours été regardée comme l'exploit le plus difficile qu'aient jamais exécuté les efforts réunis de la prudence & de la valeur ; mais malheureusement pour le Général Carleton , il ne peut guere compter sur les Canadiens. Comme dans le Bill , qui leur assûre l'observation des loix françoises , on a ajouté ces mots , *jusqu'à ce qu'on les ait changées* , la Noblesse & d'autres habitants du pais en ont pris l'alarme : ils ont cru y entrevoir une intention d'abroger dans la suite ces loix , sans la moindre promesse d'y substituer les loix angloises que l'on venoit d'y anéantir ; de sorte qu'ils considerent leur condition comme pire qu'elle n'étoit avant ce Bill , puisqu'ils se trouveroient alors exposés à un gouvernement purement arbitraire. La garnison ne consiste qu'en 100 hommes de troupes réglées , environ 300 recrues , quelques matelots & artisans , & pas un homme d'artillerie. Il y a dans la ville 700 hommes de milice , dont 500 sont Canadiens. Les ennemis au nombre de 1500 hommes se sont rendus au rivage vis-à-vis de Québec , à un mille de distance. Ils ont pénétré jusques-là à travers des bois & par la riviere de Chandiere ; & ils attendent de Mont-réal le gros de leur corps , pour couper à la ville toute communication avec les villages voisins. Les Canadiens , excepté ceux qui se trouvent dans les villes , sont ou neutres ou unis aux rebelles.

Malgré les avantages des rebelles , l'expédition

dition ordonnée & déjà en partie exécutée contre les villes maritimes les jette dans une grande désolation. La ville de Nortfolk a subi le même sort que celle de Falmouth. Peu de jours avant cette expédition, un ha-

Dernier
Journal p.
125.

bitant de cette ville écrivit à son correspondant en ces termes : *Tous nos ports sont bloqués par les vaisseaux de guerre, de sorte qu'il n'est permis à aucun bâtiment du pays d'aller de l'embouchure d'une rivière à l'autre. Aujourd'hui, il est arrivé ici deux navires, ayant à bord un certain nombre de soldats. Aucun jour ne se passe, que les troupes royales ne fassent des perquisitions par-tout, pour chercher des armes, des munitions &c. : elles ont saisi & conduit à bord des vaisseaux plusieurs habitans qualifiés, qu'ils suspectent d'avoir été ici les plus actifs en faveur de la cause américaine. Le plus grand nombre des habitans ont abandonné la ville : la plupart des maisons & des boutiques sont vuides ; &, si un accommodement ne s'opère bientôt, toute cette province sera ruinée à jamais. --- Deux frégates du Roi ont pris & conduit à Boston deux bâtimens armés des Provinciaux, l'un de 14 & l'autre de 16 canons, qui guettoient les navires, chargés de munitions & de provisions pour la flotte & l'armée de Sa Maj.*

Nous avons enfin reçu l'agréable nouvelle, qu'à l'exception du seul bâtiment de transport, qui a échoué près de l'Isle de Ré, tous les autres, qui avoient à bord les trois bataillons de nos troupes destinés pour Gi-

braltar, y font entrés dans le port le 25 Novembre, sans avoir perdu un seul homme dans le trajet ; & que le 29 au matin ces troupes ont débarqué & ont été pourvûes de quartiers fort commodes. --- On a arrêté aux Dunes un bâtiment parti d'Hollande pour un port de l'Amérique , afin d'y être visité sur soupçon que sa cargaison est destinée pour les rebelles. La Cour a reçu des plaintes au sujet de la détention des navires danois , hambourgeois & hollandois , mais elle a fait remarquer que , tandis que les Puissances étrangères lui donnent des assurances positives qu'elles ne fourniront aucun secours , elle ne peut , sans renoncer à ce qu'elle doit à son peuple , permettre qu'aucun de leurs sujets viole ces assurances.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 5 Janvier.*) Les Ministres de cette Cour , les Ambassadeurs & Ministres étrangers & la principale Noblesse des deux sexes ont eu le premier jour de l'an , l'honneur de complimenter L. M. I. , ainsi que l'auguste famille à l'occasion de la nouvelle année. Le même jour , la jeune Noblesse de l'Académie théresienne fut admise à l'honneur de leur baiser la main. Le Vicomte François-Hubert de Nieulant , au nom de cette Académie , complimenta l'Empereur en ces termes.

SIRE. “ *Toutes les conditions & tous les âges sont tributaires de votre Couronne , comme tous les*

seurs le font de vos vertus. Tandis que les grands & les riches quittent leurs Palais pour vous offrir leurs vœux, les petits & les pauvres vous bénissent du fond de leur chaumière. L'empressement est universel. Les sages & les anciens vont rendre hommage à vos lumières, & les enfans viennent admirer les bontés de votre cœur. Sans être effrayés de la Majesté qui vous environne, vous les voyez, SIRE, porter leurs pas avec assurance jusqu'aux pieds de votre Trône. Ils savent sans doute, ils savent déjà que l'affabilité fut toujours la qualité caractéristique des grands Princes, & que l'éclat de leur sceptre ne fit jamais trembler que leurs ennemis. Enfin comme ils ne voyent qu'un Pere dans leur Souverain, ils s'en approchent la confiance sur le front & la satisfaction dans l'ame. C'est dans ces sentimens, SIRE, que nous apportons en ce jour le tribut de nos soumissions & de nos vœux. Fasse le Ciel que votre règne égale l'étendue des uns, & la durée des autres. Et vous, SIRE, daignez prendre sous vos auspices une jeunesse, qui s'efforce de faire sous vos yeux l'apprentissage des vertus, & de former sur votre modèle la première empreinte des Héros. Nos succès, SIRE, dépendent de vos bénignes influences, & nous osons les attendre d'un Prince, qui a la vraie gloire pour principe & le bonheur de ses sujets pour but ,.

Le Comte François-Xavier d'Auersperg eut l'honneur de complimenter en même-tems en langue allemande S. M. l'Impératrice Reine Apostolique.

Le même jour, le Comte Joseph de Bathyani, Archevêque de Colocza & Bats, Grand' Croix de l'Ordre de St. Etienne, Comte ou Chef suprême de Bats & Eisenbourg, Conseiller intime actuel de L. M. I., Conseiller du gouvernement de Hongrie, Co-Juge de la table septemvirale à Pest &c, a été déclaré à la Cour Archevêque de Stri-

gonie (en allemand Graan), & Primat du Roïaume de Hongrie, la dignité de Primat étant inviolablement affectée à cet Archevêché. On ne fait pas encore qui le remplacera dans l'Archevêché de Colocza. Il fut en même-tems annoncé que l'Impératrice-Reine avoit fondé trois nouveaux Evêchés dans l'étendue immense de l'Archevêché de Graan, l'un à Neufol, petite ville très-agréable entre les montagnes & connue par ses mines de cuivre; l'autre à Varallya dans le Comté de Zips, & le dernier à Rosenau dans le Comitât de Gœmer. S. M. a nommé au 1^{er}, le Comte François de Berchtold, Baron d'Ungerschitz, élu Evêque de Novi-Bazar, Prévôt & Archidiacre de Presbourg, Chanoine Capitulaire de la Métropole de Graan &c.; au deuxieme Mr. Charles de Szalbeck, Chevalier de l'Ordre de St. Etienne, Grand-Prévôt & Suffragant du Cardinal Migazzi dans l'Evêché de Waitzen &c; au troisieme Mr. Jean de Galgoczi, élu Evêque de Tragurie, Grand-Prévôt de la Métropole de Graan, Chancelier de l'Université de Tyrnau &c.

On continue d'instruire le procès des prisonniers, détenus ici & qui avoient eu part à la dernière révolte de Bohême; ils sont au nombre de plus de 40. On consigne exactement au protocole toutes leurs réponses, & l'on prétend que l'on enverra de nouveau à Prague des commissaires avec des instructions sur cette affaire. --- On a amené ici plusieurs braconniers, qu'on a surpris

dans nos forêts, occupés à y détruire les bêtes fauves; les païsans ne sont pas fâchés de voir diminuer l'espece de ces animaux; mais la chasse a ses loix particulieres, & la police veut qu'elles soient observées. --- Il a été un tems où l'on a vû les citoiens de cette capitale, manquer de pain au milieu de la plus grande abondance de grains; c'est que les rivières quand les gelées en avoient interrompu le cours, ne faisoient plus aller les moulins à eau; cette découverte étoit assurément facile à faire; mais ce n'est que peu à peu qu'on parvient à remédier au mal dans les choses les plus simples. On vient de remédier à celui-ci, en ordonnant la construction de plusieurs moulins à vent qui fourniront en tout tems de la farine à cette capitale. --- La contrée de Zips au nord-est de la Hongrie, est très-propre à l'éducation des vers à soie; jusqu'ici on s'y est appliqué avec une indifférence qui a fait qu'on a retiré peu de fruit de cette branche d'industrie. L'Impératrice-Reine, instruite du parti avantageux qu'on peut en tirer, a donné des ordres précis à cet égard. On va prendre en conséquence les mesures nécessaires pour multiplier les mûriers dans cette contrée, & on en plantera par-tout où ils pourront prendre. Mr. Thomas s'applique déjà depuis plusieurs années, à Eperies, à cette branche de commerce qui lui a réuili; il est parvenu à établir une belle fabrique d'étoffes de soie; on croit que ce qui

a réussi à une personne pourra être encore tenté avec succès par plusieurs autres.

On ne peut lire sans frémir les lettres qui viennent de la Walachie ; le fanatisme qui de tout tems a armé les sectaires & les schismatiques contre l'Eglise catholique, y souffle de toutes parts, l'esprit d'anarchie toujours accompagné de barbarie, & signalé par les atrocités les plus révoltantes. Ce sont les Grecs non-unis qui commettent ces horreurs, enhardis par la protection des Russes. Il y a quelque tems que 800 Grecs schismatiques attroupés contre ceux qui se sont réconciliés avec l'Eglise de Rome, rencontrèrent un Pope de l'union ; ils lui prouverent qu'un Grec uni ne peut être qu'un blasphémateur, & qu'un blasphémateur mérite d'être lapidé ; mais faute de pierres sans doute, ils jugerent à propos de se servir d'un couteau avec lequel ils écorcherent vif le bon Pope dont ils pendirent la peau à un arbre ; quelques centaines de pas delà, ces furieux trouverent trois marchands qui conduisoient plusieurs charges de marchandises à la premiere ville ; ils les massacrèrent aussi de la maniere la plus barbare, & confisquerent leurs marchandises. On voit par-là combien se trompe Mr. de V. en disant que *si l'on tolere deux sectes dans un Etat, elles s'entrebattent, mais que s'il y en a trente, elles restent en repos*. Les Turcs tolerent toutes les sectes, & c'est chez les Turcs que ces scenes se passent. Ces mêmes Grecs schismatiques ne se font-ils pas révoltés en faveur des Russes

dans la Moldavie, la Walachie, la Morée, les isles de l'Archipel, pour faire une guerre cruelle au gouvernement qui les toléroit? On voit par tous ces événemens que les apôtres de la tolérance ne connoissent rien en fait de politique.

Le 28 du mois dernier, LL. AA. RR. Madame l'Archiduchesse Christine, & le Duc Albert de Saxe son époux, partirent de cette capitale, pour le voyage d'Italie qu'ils se proposent de faire; ils se rendront d'abord à Venise, où ils s'arrêteront peu, & delà ils iront à Pise; leurs équipages étoient partis quelques jours avant eux.

BERLIN (le 7 Janvier.) Malgré la lettre circulaire adressée aux Jésuites, où le Roi leur fait savoir la réponse du Pape qui conserve leur institut dans les Etats de S. M.; quelques Evêques faisant semblant d'ignorer la volonté du Souverain Pontife, avoient fait difficulté de leur donner les Ordres, celui de Breslau étoit de ce nombre; sur quoi S. M. leur a adressé à tous la lettre suivante.

Monfieur l'Evêque,

Il vous est connu combien je m'intéresse à la bonne éducation de la jeunesse de mes Etats. On voit par-tout des preuves & des monumens de l'attention que j'ai donnée à cette partie de mon Gouvernement. J'ai éprouvé en ce point du désagrément, lorsque j'ai vu le plan que je m'en étois fait, menacé d'un bouleversement total par la destruction de l'Ordre des Jésuites, qui me paroissoit le plus propre à diriger & former la jeunesse dans les sciences qui lui sont nécessaires. Ainsi j'ai employé tout mon pouvoir pour la conservation de leur institut dans mes Etats. Le Souverain

Pontife n'a pû lui même désapprouver les motifs qui m'ont animé à le favoriser ; au contraire sa Sainteté y a applaudi & m'a fait savoir, qu'elle s'abstiendrait en toute manière de regarder comme irréguliers ceux des PP. de cet institut qui se trouvoient dans mes Etats. Je ne négligerai rien pour parvenir à cette fin, qui a paru également juste & louable au St. Pere. En conséquence de cette déclaration pontificale, je vous enjoins de n'altérer en rien l'état spirituel & temporel de ces PP., ou plutôt de laisser le tout in statu quo, de leur continuer les mêmes pouvoirs, dont ils jouissoient ci-devant, & de ne point leur refuser les Ordres sacrés, ou les autres permissions, attachées à leur institut. J'ai trop bonne opinion de votre piété pour douter de votre promptitude à vous conformer à la volonté de votre Roi.

F R E D E R I C.

On voit depuis quelque - tems un grand nombre de ces Religieux sortir des provinces voisines pour se rendre dans les Etats du Roi & y jouir de leur ancien état : c'est ce qui est cause qu'on ne reçoit que peu de novices ; mais par-là même le choix en est meilleur & plus propre à seconder l'intention de S. M. pour l'éducation de la jeunesse.

En considération de la bonne réputation, dont jouissent les Srs. Daniël Itzig & Jacob Moses, Anciens des Juifs de cette résidence, ainsi que de leur profonde connoissance des affaires du Judaïsme, le Roi les a nommés Anciens-suprêmes & perpétuels de toute la Nation juive dans ses Etats. --- Par un ordre du cabinet en date du 19 Décembre, le débit de la poudre d'Ailhaud a été défendu dans tous les domaines de Sa Majesté à

cause des effets pernicioeux qu'on y a reconnus.

RATISBONNE (le 10 Décembre.) Le Corps évangélique vient de rendre publique la résolution qu'il a prise à l'égard de la célébration de Pâques pour l'année prochaine; nous l'avons déjà annoncée; mais on fera peut-être bien aise de trouver ici la traduction de sa résolution.

“ Le Corps évangélique, conformément à son
 „ dernier *conclusum*, a délibéré sur la question
 „ suivante : Comment les hauts Etats évangéli-
 „ ques, sans préjudicier à leur pouvoir & à
 „ leurs droits sur les choses tant sacrées que
 „ politiques, établiront-ils une espèce d'union
 „ entre toutes les communions du monde chré-
 „ tien pour la future célébration de Pâques?
 „ Pour le bien & l'avantage du commerce, &
 „ pour prévenir les désordres & les inconvé-
 „ niens qui auroient lieu, sur-tout dans les
 „ pays mixtes, si l'on ne publioit tôt ou tard
 „ un calcul chronologique plus commode que
 „ les Tables rodolphines, & si l'on ne consen-
 „ toit pas généralement à s'associer avec les
 „ Catholiques; le Corps évangélique, en vertu
 „ du pouvoir à lui compétant, de son chef, &
 „ selon son bon plaisir, a arrêté, sous la réser-
 „ vation expresse du droit de supériorité terri-
 „ toriale, dans les choses sacrées & politiques,
 „ & sur-tout du droit de liturgie, les quels
 „ droits on sauve ici dans toute leur étendue,
 „ de la manière la plus solennelle. 1°. Qu'on
 „ célébrera désormais la Résurrection de Notre
 „ Seigneur, ou la fête de Pâques, ainsi que les
 „ fêtes mobiles évangéliques qui en dépendent,
 „ avec les Catholiques & ensuite, aux tems &
 „ aux jours marqués par le vieux calendrier,
 „ d'après le calcul des Cycles, sous le nom de ca-
 „ lendrier corrigé de l'Empire. 2°. Qu'on fera pu-
 „ blier la présente résolution dans tous les pays
 „ évangéliques, pour qu'elle y soit observée,

„ 3°. Qu'on en fera part au principal Commissaire
 „ impérial, de même qu'au Directoire de l'Em-
 „ pire, & enfin à toutes les Puissances étran-
 „ geres évangéliques pour soumettre à leur bon
 „ plaisir d'y accéder „

On parle beaucoup des levées considéra-
 bles qui se font dans les Etats de la Mai-
 son d'Autriche, particulièrement en Bohême
 où les jeunes gens du pays s'expatrient en
 très-grand nombre, pour éviter d'être en-
 rôlés par contrainte. On dit que c'est pour
 délivrer le pays d'une foule de gens sans
 aveu, qui faute de moïens de subsister,
 pourroient entreprendre des métiers nuisi-
 bles à la société; peut-être est-ce aussi là le
 seul & vrai motif; mais il n'est pas si aisé
 d'expliquer en faveur de la durée de la
 paix, les ordres qui ont été envoyés par la
 Cour de Vienne à tous les Officiers absens
 par congé ou autrement, de rejoindre leurs
 corps respectifs avant la fin de Février. Pen-
 dant que tous ces mouvemens se font d'un
 côté dans les Etats de la Maison d'Autri-
 che, on remarque de l'autre, que la Russie
 fait de grands préparatifs guerriers, tant sur
 mer que sur terre, & que ses troupes res-
 tées en Pologne se renforcent insensible-
 ment du côté des frontieres des pays voisins
 de cette République.

On annonce de plusieurs endroits que le
 but du voïage du Prince Henri de Prusse à
 Pétersbourg, est de s'intéresser auprès de
 cette Cour, pour qu'elle n'entreprenne rien
 sur celle de Suede, dont la Russie paroît
 n'être point satisfaite depuis la dernière ré-
 volution;

volution ; c'est au lecteur à donner à cette nouvelle le degré de croïance qu'il jugera à propos. --- Il y a quelques lettres de Berlin qui ne rassurent pas sur l'état de S. M. Prussienne ; elles portent qu'il y avoit eu du mieux pendant quelques jours, mais qu'à présent, S. M. paroît être plus incommodée qu'elle ne l'étoit auparavant.

PRAGUE (le 28 Décembre.) Il y a quelques jours que la Religion a joui ici d'une espece de triomphe dont il n'y a point eu d'exemples depuis long-tems. Trois freres d'une famille juive très-riche, de Moravie, la femme de l'aîné de ces freres, qui est enceinte, trois enfans qu'elle a déjà, & le gouverneur de ces enfans, ont quitté ensemble leur patrie & renoncé à de riches successions qui les attendoient, pour venir se faire instruire ici dans la Religion catholique ; ils ont été baptisés le 17 de ce mois. Le précepteur & les trois enfans reçurent le Baptême à 9 heures du matin dans la paroisse de St. Nicolas. Quelques heures après, leurs pere, leurs mere & leurs oncles le reçurent dans l'église métropolitaine. L'Archevêque qui a été présent à cette cérémonie, avoit divisé les Néophites, pour qu'un plus grand nombre de Chrétiens pût assister à la cérémonie, qui d'ailleurs auroit été trop longue dans cette saison, eu égard au nombre des profélytes.

I T A L I E.

NAPLES (le 31 Décembre.) Deux frégates espagnoles qui sont arrivées dernièrement

ment ici, y ont débarqué trois cents mille pieces, dont une partie a été envoyée à Rome pour l'entretien des Ex-Jésuites d'Espagne répandus dans l'Etat ecclésiastique; & l'autre partie reste en cette Cour pour la pension ordinaire de l'Infant Dom Philippe, Frere de Sa Majesté. ---- Depuis quelques jours le Vésuve commence à jeter du feu & semble indiquer une éruption prochaine, ce qui y attire un grand nombre d'étrangers; le Margrave de Bareith s'y est rendu avec toute sa suite. ---- Sa Majesté a ordonné l'armement d'une centaine de tartanes de Procida & d'une pareille quantité de petits bâtimens à Sorriento, qui doivent être prêts au mois de Mars, pour mettre à la voile & passer au service d'Espagne. ---- Il vient de se passer ici un événement scandaleux & sacrilege. Un particulier avoit un oncle Prêtre, & résidant dans un endroit peu éloigné de cette ville; cet oncle mourut; le neveu, en fouillant dans ses papiers, trouva les lettres de Prêtrise du défunt, s'en empara, & allant à Naples, sous un habit ecclésiastique, se proposa pour en faire les fonctions dans différentes églises, où il fut admis en vertu de ses lettres. Il trouva peu de tems après le moyen de se placer en qualité d'Aumônier, chez le Marquis Roger, dans la Chapelle particulière duquel il dît la Messe pendant plusieurs mois, sans que personne s'aperçût qu'il avoit usurpé un caractère qu'il n'avoit point; c'est de son país même que sont venues les

informations qui l'ont décelé pour un sacrilège à la Justice & à la Religion. Ses compatriotes instruits de ce qu'il faisoit à Naples, le dénonçerent au Président du Tribunal qui connoît des crimes, en fournissant la preuve qu'il n'étoit point Prêtre; l'ordre de l'arrêter fut expédié sur le champ, & exécuté, il y a quelques jours, dans le moment où le coupable disoit la Messe; il en étoit au second *memento*; on l'empêcha de continuer, & on le conduisit en prison. Le Marquis & la Marquise Roger qui assistoient à cette Messe, furent très-étonnés de la voir interrompre, & de la manière dont on l'interrompoit; la Dame se trouva mal. Le procès du coupable fera sans doute bientôt fait, & sa punition ne peut tarder.

VENISE (le 1 Janvier.) Dom Carlo Spinola, vient de donner un exemple de défintéressement qui mérite d'être cité, parce qu'il est rare, & qui seroit commun si on étoit aussi délicat qu'on devroit l'être par rapport aux moyens de s'enrichir. On lui avoit proposé un plan dont l'exécution auroit porté à 46052 ducats les revenus de ses biens, au-delà de ce qu'ils rapportent actuellement; mais en s'enrichissant seul, il auroit ruiné ses vassaux. Il a par conséquent rejeté ce projet, & s'en est tenu à ses revenus tels qu'ils sont. " Un Seigneur, qui s'enrichiroit ainsi, a-t-il dit, seroit en effet très-pauvre, malgré son opulence; ce; la meilleure économie est d'avoir des vassaux opulens & d'en être aimé „ ---

Un de nos navires marchands , commandé par le capitaine Pugnatello , allant à Tunis & s'apercevant qu'il étoit gagné par l'eau , se réfugia dans le port de Gallipoli au Roïaume de Naples. Entre les effets qui furent débarqués , on découvrit plusieurs caiffes contenant des armes à feu & des armes blanches ; elles furent confifquées , & le navire fut arrêté dans le port. On dit que cette faifie est l'effet d'une convention du Roi de Naples avec la République , fuivant la quelle on prétend que les Vénitiens ont renoncé au commerce d'armes avec les Régences barbaresques : mais quoiqu'il en foit , il faut convenir qu'une telle faifie est très-raisonnable , & qu'il est même furprenant qu'il faille des conventions pour contrarier un commerce indigne du nom chrétien. --- On a reçu de l'ifle de Corfou la triste nouvelle , que le 25 Novemb. un coup de vent des plus violens y a caufé de grands dommages à plusieurs bâtimens , qui étoient dans le port , entre-autres à un de nos vaisfeaux de guerre à l'ancre , qui a été entierement démâté. Un des chebecs armé de la République a péri avec 73 hommes de l'équipage , qui confiftoit en 90. Le capitaine Vincent Colonich , Dalmatien , qui le commandoit , s'étoit déjà fauvé avec le refte , lorsqu'il s'aperçut que fon fils fort jeune , qui l'accompagnoit , n'étoit pas du nombre , & se trouvoit encore à bord du chebec : il vola auffi-tôt à fon fecours ; mais , comme le bâtiment faifoit eau de toutes parts , il ne put

y

y réuffir & périt avec lui. ---- Il a paffé par ici deux gentilshommes pour annoncer que l'Archiducheffe Chrifline arrivera ici le 7 Janvier, avec le Duc de Saxe-Tefcher fon époux. Leurs A. R. garderont tant ici que par toute leur route le plus étroit *incognito*.

ROME (le 2 Janvier.) Le 20 du mois paffé, après les vêpres de la bafilique de St. Pierre, le Pape y a fermé la Porte-Sainte & terminé le Jubilé, tandis que les trois Cardinaux, délégués à cet effet, faifoient la même fonction aux bafiliques de St. Jean de Latran, de fainte Marie Majeure & de St. Paul. ---- S. S. a conféré l'Archevêché de Naples, vacant par la mort du Cardinal de Serfales, à Mgr. Seraffio Filingeri, Religieux du Mont - Caffin, actuellement Archevêque de Palerme. ---- Le Cardinal Marc-Antoine Colonnâ, Vicaire de Rome, diftingué par fa charité, a fait diftribuer encore cette année 4 mille fcudis aux pauvres des paroiffes. ---- Le Cardinal Jean-François Albani, Doïen du Sacré-Collége, eft allé prendre poffeffion de fon nouvel Evêché de Velletri & y a conduit le Prince Jofeph fon neveu, qu'il a chargé des affaires de ce Diocèfe. --- Le Sieur Smuraglia, fi connu par fes calculs dans les comptes du Séminaire romain, a eu ordre de fe retirer à Orviete fa patrie. ---- La Congrégation *Dell Indice* a fupprimé & défendu le débit d'un livre fatyrique au fuprême degré & intitulé : *l'Efprit de Clément XIV*, par B., comme contraire au refpect

dû à une tête couronnée & au Chef visible de l'Eglise. Ce B. a fait soupçonner le P. Bontempi d'être l'auteur de cet ouvrage ; mais il n'est pas à croire qu'il se soit porté à cet excès d'audace ; car, s'il étoit vrai que le défunt Pontife eût mérité la censure amère & indécente dont cet ouvrage obscurcit sa mémoire, il est incontestable que le P. Bontempi ne seroit pas à l'abri des mêmes reproches. Aiant été l'ami & le confident intime de Clément XIV, au lieu de s'ériger en critique, il devoit dire avec une candeur ingénue :

Et quorum pars magna fui. æn. 2.

Le Comte Vincenti qui pendant plusieurs années a rempli l'emploi d'Auditeur de la Nonciature apostolique en Espagne, en est de retour depuis quelques jours ; S. S. l'a nommé par un billet de la Secrétaire d'Etat, son Prélat domestique. ---- Le Prince Albertini de Cimitille, nouveau Ministre de la Cour de Naples auprès du S. Siege, a eu dernièrement une audience du Pape, à qui il a remis ses lettres de créance ; il a été introduit à cette audience par le Cardinal Orfini. --- Le Duc de Glocester qui est ici depuis quelque-tems, jouit de tous les agrémens que peut offrir cette capitale.

On dit que le nouveau Grand-Maître de Malthe refuse de reconnoître & de confirmer les arrangemens qu'on a faits dans la dernière Diète par rapport à différentes Commanderies de cet Ordre en Pologne ;

les difficultés tombent , sur-tout , sur la création des Grands-Croix & Chevaliers polonois , parce qu'elle se trouve contraire aux loix fondamentales de l'Ordre. De sorte que le Prince Poninski & quelques autres pourroient bien voir diminuer le nombre de leurs titres honorifiques & lucratifs. Les novellistes qui ont publié que Mr. de Rohan avoit fait continuer le procès des rebelles , sont bien mal servis par leurs correspondans ; non-seulement tout ce que nous avons annoncé à ce sujet est très-vrai , mais il faut ajouter , que le Grand-Maître a très-expressément défendu que le procès fût poursuivi , & cela en considération de l'extrême misère du peuple & sur-tout du manquement de pain dont la révolte avoit été la suite ; révolte que Mr. de Rohan avoit prédit être inévitable & que les Ministres du défunt Grand - Maître n'avoient pas voulu prévoir.

Mr. Lessing va partir incessamment d'ici pour se rendre en Saxe. Il a été admis à Rome , à l'audience du Pape , & c'est-là , de son propre aveu , tout ce qu'il y a de remarquable dans ses voyages , dont on fait tant de bruit (a).

(a) Cela confirme ce que nous avons dit du savoir de ce voyageur , dans les décisions du quel on ne peut s'empêcher d'observer un peu de légèreté & de suffisance. Voyez le *Journ. du 1. Janv. pag. 20.*

F R A N C E.

PARIS (*le 13 Janvier.*) Conformément aux intentions du Roi , Mr. le Maréchal-Duc de Biron , Colonel des Gardes françoises , fit assembler ce régiment , le 4 de ce mois , au Champ de Mars ; & à la tête de ce corps il fut fait lecture de deux ordonnances du Roi , en date du 12 Décembre , l'une , qui consiste en 22 articles , portant amnistie-générale en faveur des soldats , cavaliers , dragons & hussards qui ont déserté des troupes de Sa Majesté , avant le 1. Janvier 1776 ; & établissant de nouvelles peines contre les déserteurs ; l'autre aiant pour objet l'établissement d'une chaîne , à la quelle les déserteurs des troupes de S. M. seront attachés comme forçats.

Le 11 de ce mois le feu prit au Palais où se tient le Parlement , & il dure encore. On croit qu'il a été mis par des prisonniers de la Conciergerie dont quelques-uns se sont sauvés. Il a embrasé l'aile qui aboutit à la Sainte-Chapelle , les salles de la Cour des Aides , & une grande partie des papiers du greffe de cette Chambre. L'embrasement des boutiques de ce côté-là abîmera bien des marchands.

Le Marquis de Vignacourt qui a acheté il y a quelques mois une place d'Enseigne des Mousquetaires noirs pour le prix excessif de 260,000 livres , voudroit obliger aujourd'hui le Marquis de Pinodan , son vendeur,

leur, à lui rendre son argent, fondé sur ce que son brevet ne lui avoit pas encore été expédié, & qu'il ne devoit être reçu qu'après le 1^{er}. Janvier. Mais ce dernier lui répond qu'il pouvoit se faire expédier son brevet, & qu'une des conditions de leur marché étoit que le vendeur pour ne pas manquer de participer à une promotion qu'il devoit y avoir dans ce corps, y resteroit jusqu'à la fin de l'année, & cela pour l'avantage du Marquis de Vignacourt.

On mande de Pau que lorsque le Parlement y fut rétabli, ce qui eut lieu le 14 du mois dernier, il invita l'Evêque de Tarbes, Mr. de Lorry, à venir prendre séance aux Chambres assemblées. Ce Prélat y prononça le discours suivant.

„ Je sens bien vivement l'honneur & la grâce
„ que vous me faites aujourd'hui. Vous êtes-
„ dez sur moi l'éclat d'un des plus beaux jours
„ de cette province, & vous acquérez de nou-
„ veaux droits sur tous ceux de ma vie „.

„ Je ne m'étois attendu en venant ici parta-
„ ger l'allégresse publique, qu'à vous faire dis-
„ tinguer ma voix, & celle d'une partie de mon
„ troupeau, au milieu des acclamations d'un
„ peuple immense, qui vous cherche, qui vous
„ suit, qui vous environne par-tout, & qui
„ croit ne vous avoir jamais assez dit, combien
„ il vous respecte & vous chérit „.

„ En m'associant à votre gloire, vous honorez
„ la Religion, dont vous vous déclarez les dé-
„ fenseurs & dont je suis le Ministre.

„ Recevez, Messieurs, le double hommage
„ de mon respect & de ma reconnoissance. Je
„ viendrai souvent vous l'offrir, vous intéresser
„ au maintien de la Religion, au bonheur de
„ mon troupeau, serrer les liens qui unissent

„ pour toujours le Ministère des autels & celui
 „ des loix : Aaron étoit le Pontife des Hébreux,
 „ Moyse en étoit le Juge ; ils étoient freres ;
 „ ils sont nos modeles „.

Le 30 du mois dernier , à 10 heures 42 minutes du matin , le sieur Messier , astronome de la marine , ressentit à Corbeil un tremblement de terre en forme de soulèvement , incliné du nord - ouest au sud - est , qui ne dura qu'un instant. Le barometre , élevé de 33 pieds au - dessus des eaux de la Seine , étoit alors à 28 pouces 2 lignes , & le thermometre , à 3 degrés de dilatation , le vent au sud , peu sensible & le ciel commençant alors à se découvrir. Le même jour , vers les 10 heures trois quarts du matin , on sentit dans cette ville un léger mouvement de tremblement de terre. Sa direction , qui paroissoit être du levant au couchant , dura environ deux secondes. Il n'a causé aucun événement fâcheux.

On croit assez généralement que c'est Mr. l'Archevêque d'Aix qui remplacera l'Abbé de Voisenon à l'Académie , mais on le dit fort embarrassé à faire , suivant la coutume , l'éloge de son prédécesseur. On lui prête à cette occasion une épigramme qu'il n'a assurément ni faite ni répétée , & que nous copions d'après des papiers publics sans y applaudir :

Où peut on louer un tel homme ?
 Est ce chez les gens sensés ? Non.
 Chez les dévots ? En Cour de Rome
 On n'oseroit citer son nom,

Au Parnasse ? Oh , la calomnie
 Indigneroit trop Apollon.
 Où donc , pour combler l'infamie ,
 A cet excès mentira-t-on ?
 Dans le Louvre , à l'Académie.

Mr. de V. qui avoit jadis comblé d'éloges ce cher & fidele disciple de sa voluptueuse philosophie & de sa licencieuse poésie , lui a fait une espee d'épitaphe , où le mort est assez mal traité. C'est la seule épitaphe de notre connoissance où l'auteur parle du défunt & de soi-même tout ensemble.

Ici gît , ou plutôt fretille
 Voisenon , bâtard de Chaulieu.
 A sa muse catin , gentille ,
 Quoique brouillée avec le dieu
 Qui sur le Pinde regne & brille ,
 Je ne dis pas un long adieu ,
 Car je pars bientôt pour ce lieu
 Comme cadet de la famille.

Voisenon , comme nous l'avons dit , est mort fort chrétiennement , & en même tems avec une espee de gaieté , qui parut être l'effet d'une parfaite résignation en la volonté de Dieu. Il avoit fait faire d'avance un cercueil ; il se le fit apporter lorsqu'il sentit sa fin approcher , *voilà donc ma dernière redingotte* , dit-il ! & se tournant vers un domestique dont il avoit eu quelquefois à se plaindre ; *j'espere* , ajouta-t-il , *qu'il ne te prendra pas envie de me voler celle-là*.

Mr. Journal, Intendant d'Auch qui a été rappelé , il y a quelques jours , vient de mourir ; on parle bien diversément de cette

mort subite; les uns disent que c'est un événement naturel, un coup de sang, & cela est vraisemblable; nous ne répéterons pas les autres bruits qui peuvent être douteux. ---- Il vient de mourir ici un particulier, qui avoit fait une fortune des plus brillantes : c'est le notaire Laideguive, surnommé l'*Honnête-homme* : il laisse une fortune de 4 à 5 millions; & son étude, l'une des meilleures de Paris, se vend plus de 300 mille livres. Le prix des offices de notaires en cette capitale, dont la première finance n'est que de 40 mille livres, a excessivement monté depuis quelque tems.

Voici le réquisitoire de Mr. Dedelay, d'Acheres, premier Avocat du Roi, pour solliciter la condamnation de la *Philosophie de la nature*, que nous avons promis dans le dernier Journal.

Messieurs. "Il nous étoit donc réservé de marquer nos premiers essais dans la carrière laborieuse du ministère public, par une réclamation authentique contre les sophismes pernicieux de l'imposture. Ce n'est qu'avec peine que nous avons jetté les yeux sur les erreurs funestes où l'esprit humain se laisse entraîner, lorsqu'il a perdu de vue les principes sacrés de la Religion & de la morale : mais nous croirions manquer au devoir le plus important de notre ministère, si nous différions d'exciter la sévérité de votre justice contre un ouvrage qui a été mis sous vos yeux, & qui a pour titre : *Essai sur la morale de l'homme*, ou *Philosophie de la nature*, avec cette épigraphe : *Nunquam aliud natura, aliud sapientia dicit.* Le lieu de l'impression est indiqué à Amsterdam, chez Arkstée & Merkus; mais l'auteur a évité de se faire connoître. Il a senti lui-même, combien cette précaution lui étoit nécessaire

affaire dans un livre impie & séditionnaire, où le scandale & la rébellion sont érigés en vertus; où tous les stratagèmes du mensonge & de l'erreur sont employés pour outrager non-seulement la Religion & les principes fondamentaux du gouvernement, mais encore pour anéantir, s'il étoit possible, dans les cœurs tout sentiment de bienfaisance & de pudeur; où l'extravagance du paradoxe est poussée enfin jusqu'à engager les hommes à secouer le joug de la raison, & à se défaire du sens commun, en les assurant qu'après cela ils n'ont plus qu'un pas à faire pour devenir philosophes. Est-il donc vrai, Messieurs, qu'il existe réellement parmi nous une secte d'insensés qui également conjurés contre la raison & le bon ordre, osent donner à ces pernicieux égaremens le nom respectable de philosophie? Est-il donc possible que l'orgueilleuse passion d'innover & de détruire ait réduit certains esprits à un tel point d'illusion; qu'ils se glorifient de leur démençe même; & qu'ils prennent ce triste avilissement de la raison pour un témoignage de sagesse? Si vous en doutez, Messieurs, le livre dont vous allez prononcer la condamnation, suffiroit pour vous prouver que la licence d'esprit ne connoît point de bornes. Nous n'entreprendrons point de suivre l'auteur dans ses nombreux égaremens; mais notre devoir nous oblige à déclarer que nous ne connoissons point d'ouvrage qui ait plus justement mérité la proscription publique. Notre siècle a produit plusieurs écrivains aussi téméraires que celui-ci; mais aucun encore n'a emprunté de l'hypocrisie autant de détours pour s'insinuer dans la confiance des âmes simples; aucun enfin n'a pris des mesures aussi dangereuses pour nuire & pour assûrer les perfides succès de l'imposture. Infidieux & téméraire tout ensemble, cet auteur ne présente quelques maximes respectables, & ne paroît pénétré de leurs vérités, que pour accumuler contre elles une foule de paradoxes révoltans & impies. C'est ainsi qu'ayant proscrit les absurdités de l'athéisme, il nie peu-à-peu lui-même toutes les facultés qui constituent l'idée que

nous avons de l'Etre suprême , & anéantit tout à la fois son essence & son culte. C'est ainsi qu'après avoir prononcé une juste condamnation contre les écrivains téméraires qui outragent la Religion , il attaque indécemment lui même les témoignages sacrés qui fondent la vérité de la nôtre , & préconise d'une manière scandaleuse les superstitions les plus bizarres de l'idolatrie. C'est ainsi qu'après avoir paru pénétre du dogme éternel de l'immortalité de l'ame , il rabaisse ensuite son origine jusqu'à la matière , & assimile la raison humaine à l'instinct grossier de la plus stupide des brutes. Il seroit impossible de mettre sous vos yeux toutes les inconséquences odieuses que contient cet ouvrage. Il nous suffit, Messieurs, de vous avoir indiqué de quelle fausseté s'est armé ce prétendu sage pour corrompre le vulgaire ignorant , & pour se ménager en même tems des récriminations captieuses contre l'équité vengeresse des loix. Nous le répétons, Messieurs; aucun ouvrage n'a plus mérité que celui ci la condamnation & la flétrissure. Les écrivains téméraires qui osent blasphémer contre la Religion & contre Dieu n'ont pas plus de respect pour les Puissances temporelles. La fureur qui les aveugle aspire à porter le désordre dans les mœurs & dans l'administration politique, comme dans la croyance & dans le culte. Vous frémisserez de voir avec quelle audace l'auteur de ce livre pernicieux excite l'homme à se livrer au fougueux emportement de ses passions : mais ne croyez pas qu'il s'arrête à ce dangereux principe; il outre son abominable système par rapport au gouvernement. Le bonheur des Etats n'existe, selon lui, que parmi les séditions & les troubles; il loue les forfaits les plus odieux; & nous aurions horreur d'exprimer les coupables exemples que ce fanatique ose ajouter encore à de telles maximes. Dieu nous garde de vouloir confondre avec de tels écrivains ces génies bienfaisans & éclairés qui sacrifient leurs travaux & leurs veilles aux progrès de la vertu & par conséquent au bonheur de l'humanité; mais si ces vrais philosophes méritent vos

reconnoissances & vos éloges, vous leur devez la proscription des imposteurs qui, déshonorant ce beau titre, se font une gloire de répandre dans la société les semences funestes de l'irreligion & de tous les crimes. Nous nous bornons à ces réflexions, nous en rapportant pour la condamnation d'un livre aussi dangereux à ce qu'il plaira à la Compagnie d'en ordonner „.

Par l'Arrêt qui est survenu, le dit ouvrage a été condamné à être lacéré & brûlé comme impie, blasphématoire & séditieux, tendant à soulever les peuples contre la Religion & le Gouvernement, à renverser tous les principes de la société & de l'honnêteté publiques & à révolter les sujets contre l'autorité du Roi.

VERSAILLES (*le 13 Janvier.*) Tandis que les ordonnances concernant la réforme dans le Militaire émanent successivement, Mr. de Malesherbes pousse son travail pour tout ce qui regarde les épargnes nécessaires dans la Maison du Roi, & l'on est persuadé que ces réformes passeront comme les premières sans opposition. Mais il n'en est pas de même des grandes vûes de Mr. Turgot. Après 18 mois de travail, il n'est pas plus avancé qu'à son entrée dans le Ministère; il n'éprouve que des contradictions: elles sont si puissantes qu'on doute qu'il puisse exécuter un seul de ses projets. Rien n'égale sans doute l'ardeur de son zèle & la pureté de ses vûes. Mais quelques-uns de ses projets, & sur-tout le rappel des Protestans ont paru un peu trop philosophi-
ques

ques à la Religion du Roi : on attribue celui-ci & quelques autres à Mrs. Diderot & d'Alembert, aux quels le Ministre a donné sa confiance, & qui peut-être en ont abusé.

A commencer du premier de ce mois, les tables de Mgr. le Comte d'Artois sont réformées; c'est-à-dire, que ceux qui avoient ce qu'on appelle *bouche en Cour* chez ce Prince, ne l'auront plus, & auront leur argent à dépenser à raison de 5 livres par tête. On évalue cette économie à 300 mille livres. Monsieur a déclaré que s'il faisoit quelque réforme dans sa maison, ce ne feroit que des places de ceux que la mort enleveroit.

TOULOUSE (le 18 Décembre.) La maladie des bestiaux aiant fait des progrès rapides sur les deux rives de la Garonne, malgré les plus sages précautions qu'on avoit prises pour empêcher la communication; le gouvernement, bien assuré de l'insuffisance des remèdes contre cette maladie, qui paroît subitement dans des quartiers où il n'y a point de communication, vient de prendre le parti de faire assommer toutes les bêtes à cornes dans ces environs : en conséquence, Mr. le Comte de Perigord, Commandant en chef dans cette province, & Mr. de Saint-Priest, Intendant, se sont rendus ici pour remplir les vûes du gouvernement; mais dans cet accident on a jugé à propos de soulager, au moins en partie, les malheureux cultivateurs, & on va faire de salaisons des

animaux sains qui seront tués. Cette opération se fera à Grenade, village de Gascogne, éloigné de sept lieues de Toulouse. Deux sujets experts de l'école vétérinaire constateront l'état des animaux qu'on tuera, & ceux qu'on croira suspects seront enterrés. Par cet arrangement les viandes ne seront pas perdues, non plus que les cuirs. Le gouvernement paiera les bœufs aux propriétaires, & les salaisons pourront être consommées, tant dans le pays que chez l'étranger. On a publié des affiches pour avertir ceux qui voudront acquérir de ces salaisons, qu'ils pourront assister à cette opération qui commencera du 20 au 25 de ce mois.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 17 Janvier.) Aujourd'hui jour anniversaire de l'inauguration de la Statue de S. A. R. notre sérénissime Gouverneur-général, ce Prince devoit poser la première pierre de la façade de la nouvelle église de Coudenberg, & tout avoit été préparé à cet effet, mais le mauvais tems ayant mis obstacle à l'exécution de cette cérémonie, elle a été différée, pour avoir lieu cependant aux premiers beaux jours qu'il fera. Cette façade fait partie du plan arrêté pour la décoration de la place, qui devra son existence dans la forme nouvelle à l'érection de la Statue, & le gouvernement donne tous ses soins pour la plus prompte exécution de ce plan. Il en est de même

à l'égard du plan également arrêté pour les embellissemens du parc de cette ville. Les principaux alignemens de la partie du parc qui sera conservé à la promenade, sont déjà percés au moien d'une coupe d'arbres exécutée depuis peu, & on ne tardera pas à exposer en vente publique les terrains qui se trouvent dans l'alignement depuis la Bibliothèque royale jusqu'à la sortie du parc vers la place de Louvain, & qui sont destinés à recevoir des bâtimens d'après un plan régulier & uniforme, dont la rédaction sera incessamment achevée. ---- S. M. a disposé de l'Evêché de Tournay qui vaquoit par la mort du Comte François de Salm de Reiferscheidt, en faveur du Prince Guillaume de Salm-Salm, Chanoine capitulaire de Cologne, de Liege & de Strasbourg.

M O R T S.

Le Cardinal de Vecchis, créature du Pape régnant, est mort à Rome, le 24 Décembre, & a institué le Cardinal Zelada son héritier fiduciaire.

Jean Bragadino, Patriarche de Venise, Primat de la Dalmatie, est mort le 24 Décembre, à Venise, après une douloureuse maladie, âgé de 76 ans.

Le Comte de Domballe, Lieutenant-général au service de S. M. Imp. & Royale, membre du Conseil-privé d'Etat, & Commandant de la ville de Mons en Hainaut, est mort depuis peu. Cet Officier, servant dans la dernière guerre entre la Maison d'Autriche & la Porte, fut fait prisonnier par les Turcs; &, comme l'on ne

avoit point ce qu'il étoit devenu, il resta plusieurs années en esclavage, jusqu'à ce qu'enfin il trouva moyen de s'échapper & de recouvrer sa liberté : il a toujours joui d'une considération distinguée auprès de ses Souverains.

André Vidal de Negreiros est mort à Siara, capitale de la province de ce nom, âgé de 124 ans, ayant conservé sa mémoire & l'usage de tous ses sens jusqu'à la fin de ses jours ; ce qui lui avoit permis d'exercer, à la satisfaction générale du public, la charge de Capitaine-supérieur de la ville jusqu'à l'année 1772. Il avoit eu 30 fils & 5 filles, ceux-ci 33 enfans, ces derniers 52, desquels il en étoit né 42, & 26 de ceux-ci, ce qui formoit une postérité de 188 personnes ; dont il en vivoit encore 149 en 1773. Ils vivoient tous dans une seule & même maison avec leur sage & respectable ayeul, à qui cette union, bien peu commune, faisoit honneur & une des plus grandes satisfactions, dont on puisse jouir.

Marthe Saunders est morte dans le courant de Décembre, dans la maison de charité de Gray's Inn-lane, en Angleterre, à l'âge de 102 ans. --- Le Chevalier Benjamin Rawlins est décédé le 21 Décemb. à Putteridge dans Hertfords-hire, âgé de 104 ans. --- Marie Atkinson mourut le 25 du même mois, dans la maison de charité de Stepney : elle étoit parvenue à l'âge de 112 ans.

Dans le dernier Journal P. 82, l. 15, *surroger*, lisez *subroger*. ---- P. 103, l. 21, *ne fuisse*, lisez *ne fut-ce*. --- P. 126, l. 25, *sans avoir*, lisez *sans y avoir*. --- P. 147, l. 31, *déclaration*, lisez *déclamation*.

TABLE.

TURQUIE.	(Constantinople.	189
RUSSIE.	(Moscou.	190
POLOGNE.	(Varsovie.	193
ESPAGNE.	(Madrid.	197
PORTUGAL.	(Lisbonne.	200
SUEDE.	(Stockholm.	200
DANNEMARCK.	(Coppenhague.	203
ANGLETERRE.	(Londres.	205
ALLEMAGNE.	{ Vienne.	208
	{ Berlin.	213
	{ Ratisbonne.	215
	{ Prague.	217
ITALIE.	{ Naples.	217
	{ Venise.	219
	{ Rome.	221
FRANCE.	{ Paris.	226
	{ Versailles.	232
PAYS-BAS	(Bruxelles.	3
	Morts.	4